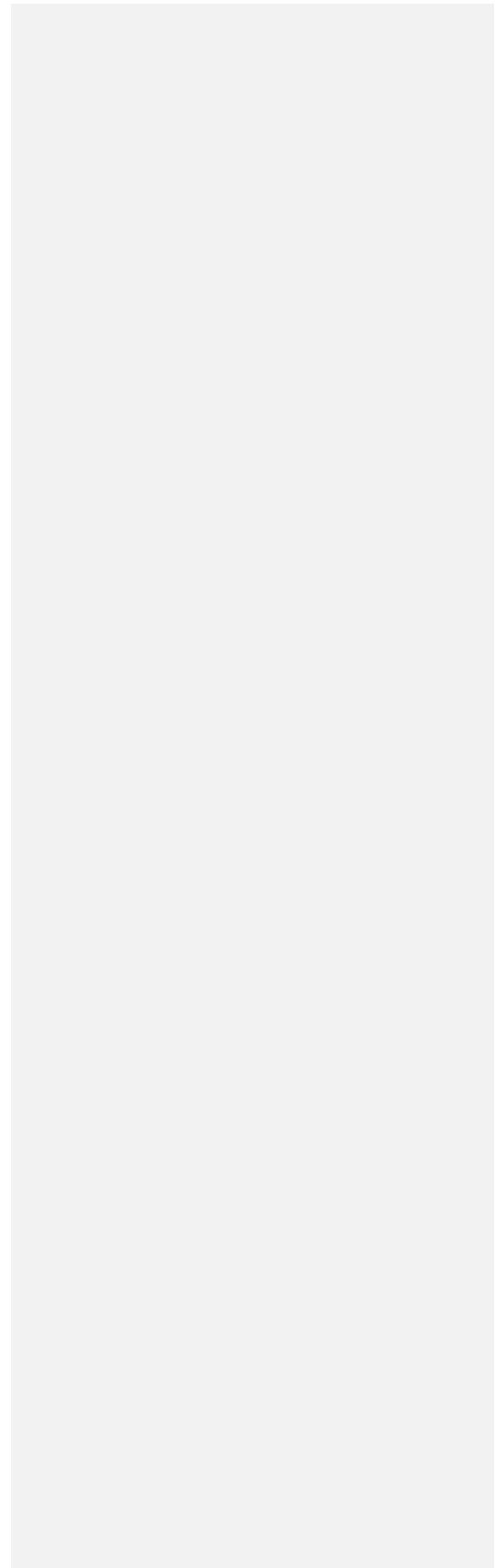


**Registre-
journal des
délibérations de
1696**



Registres de 1696.

Du samedi 7 janvier

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné les deux descriptions faites par M. Charpentier des deux médailles sur la prise de Maestrick et elles ont été arrêtées [dessin]. Maestrick estoit la place la plus considérable qui restait aux Hollandois après les pertes qu'ils avoient faites en 1672. La Meuse qui la partage en deux villes et l'estendue de ses dehors, tous bien fortifiés, en rendoient les approches et la circonvallation très difficile. Les ennemis l'avoient munie abondamment de toutes choses et y avoient jetté 600 hommes de pied et 1100 chevaux. Cette garnison estoit l'élite des troupes espagnoles et hollandaises et le gouverneur estoit un officier de grande réputation²⁸. Le Roy sçavoit l'estat de la place et il sembloit que toutes ces difficultés deüssent le destourner du dessein d'en faire le siège. Néanmoins, S. M. vint l'assiéger en personne au mois de juin 1673 et après en avoir ordonné les attaques et fait emporter en plein jour presque tous les dehors, l'espée à la main, il fit attaquer un grand ouvrage à corne où les assiégés avoient mis leur principale confiance. Ce fut aussy en ce lieu précis qu'ils se deffendirent avec le plus de vigueur. Il n'est pas croyable combien ils y firent jouer de mines et de fourneaux et combien ils jettèrent de bombes et de grenades, mais malgré cette résistance, l'ouvrage fut pris et cette ville si fameuse par les longs sièges qu'elle a soutenus contre le duc de Parme et contre le prince d'Orange, Frédéric Henry, se rendit au Roy après 13 jours de tranchée ouverte. On a représenté dans cette médaille un fleuve effrayé qui regarde une Victoire ; elle a le bras levé comme pour lancer la foudre qu'elle tient d'une main avec une action menaçante, de l'autre main, elle porte une couronne murale et pose un pied sur l'urne du fleuve [dessin].

La prise de Maestrick a paru un événement assés remarquable pour estre le sujet d'une seconde médaille. Dans celle-cy, la valeur du Roy est

²⁸. Le c^{te} de Monterrey. C'est à ce siège que d'Artagnan trouva la mort.

Registres de 1696.

représentée sous la forme d'une Pallas, le casque en teste, appuyée de la main gauche sur un long javelot et tenant un foudre de la main droite ; les mots « *Virtus regis invictissimi* » signifient la valeur du Roy invincible. Elle pose le pied sur une urne où est escrit le nom de la Meuse pour marquer que Maestrick est situé sur cette rivière. Les autres paroles : « *Mosae trajectum XIII diebus expugnatum* » font entendre que ceste ville a esté emportée en treize jours de tranchée ouverte.

M. Despréaux a proposé pour la levée du siège de Woerden en 1673, de représenter la ville de Woerden au milieu d'un marais en esloignement et sur le devant un soldat qui travaille à combler une tranchée avec ces mots pour légende : « *Hostibus per medias paludes aditis* » et à l'exergue : « *Woerden obsidione liberatum, 1673.* » On a remis à l'assemblée suivante à examiner cette pensée.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 10 janvier

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Despréaux a fait les excuses de M. Racine qui se trouvoit incommodé.

M. Coypel a apporté les deux desseins sur la prise de Piombino et de Portolongone qui a paru très bien, l'autre sur Erfort rendu à l'électeur de Mayence où on a trouvé quelque petite chose à réformer et qu'il a promis de rapporter à la première assemblée. Il a apporté aussy un dessein dont la pensée estoit de M. Renaudot sur la prise de Charleroy en 1693. La compagnie l'a approuvé. C'est une sécurité représentée à la manière des Anciens par une femme qui s'appuye sur une colomne et qui tient une couronne murale. La pensée de cette médaille est de faire connoistre que la prise de Charleroy asseüroit la conqueste de Namur. On a balancé pour la légende si l'on mettroit : « *Securitas finium propagatorum* » ou « *Securitas imperii propagati* » et on s'est arrêté à la dernière et à l'exergue « *Caroli regi captum.* »

M. l'abbé Bignon a dit que n'ayant pu retrouver le dessein de la médaille sur le combat de

Registres de 1696.

Marsaille²⁹ du tems de feu M. de La Chapelle, il falloit que la compagnie y retravaillast. On s'est souvenu de la pensée proposée dès ce temps-là par M. Despréaux ; c'est une Victoire qui dresse un trophée au bord du Pô ; ce fleuve est acosté qui regarde ce trophée avec estonnement. M. Coypel a promis de la dessiner. La légende qui avoit esté résolue et dont tout le monde s'est souvenu est : « *Victoria transalpina* » et à l'exergue : « *Ad Marsalia Taurinorum, 1693.* »

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 14 janvier

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel. M. Racine estoit retenu par la goutte.

M. l'abbé Tallemant a apporté à la compagnie une bourse de jettons d'argent qui luy avoient esté donnée par M. le marquis de Villacerf, surintendant des Bastimens du Roy. Sur les jettons est empreinte la devise faite par M. Racine et cy-dessus énoncée. M. l'abbé Tallemant a dit que M. de Villacerf lui avoit tesmoigné beaucoup d'estime pour la compagnie et que toutes les années il en useroit de mesme.

M. Coypel a fait voir le dessin de la médaille sur le combat de La Marsaille et la compagnie l'a approuvé.

On a reparlé du dessein de M. Despréaux sur la levée du siège de Woerden et le type n'en a pas paru fort heureux. M. de Tourreil en a proposé un qui a plu davantage à la compagnie ; c'est Hercule qui va attaquer l'hydre au milieu des marais de Lerne, avec ce mot : « *Inviae non deterrent paludes.* » Cette pensée a paru plus belle à dessiner et plus ingénieuse à cause des grands marais qui entouroient Woerden et qui empeschoient de le secourir. Pour l'exergue, M. Dacier a proposé : « *Woerden obsidioni erepta.* » Le mot a paru beau, mais sa nouveauté a causé quelque doute ; il a promis d'en apporter de bonnes autorités. M. l'abbé Renaudot a dit que le type d'Hercule estoit beau, mais qu'il le trouvoit trop grand pour une action où le Roy n'estoit pas en

²⁹. Bataille de La Marsaille (4 oct. 1693) remportée par Catinat sur le Prince Eugène, durant la guerre de la Ligue d'Augsbourg.

Registres de 1696.

personne et qui ne convenoit pas à l'hydre et qu'il croyait que les oyseaux stymfalides deffaits par Hercule et qui habitoient des marais y conviendroient mieux. On a remis à délibérer sur tout cela à la première assemblée.

On a reparlé aussy de l'inscription faite pour la médaille faite par M. Despréaux sur Piombino et Portolongone qui est : « *Dubiae sociorum fidei frana data.* » Plusieurs de MM. doutoient de cette expression et ne croyoient pas qu'on pust dire qu'on donne un frein à une fidélité chancelante. M. Charpentier vouloit mettre : « *Vacillanti sociorum fidei stabilitas data* », mais toute la compagnie et M. Despréaux mesme ont préféré celle que M. de Tourreil a apportée : « *Firmata sociorum fides.* »

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 17 janvier

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel. M. Racine avoit la goutte.

M. Coypel a rapporté le dessein de la médaille d'Erford qu'il avoit réformée, suivant la pensée de la compagnie. Il a apporté en mesme temps le dessein sur la bataille de La Marsaille. La compagnie en a été contente.

M. l'abbé Bignon a montré un dessein de la médaille que M. Charpentier luy avoit envoyé sans en faire part à la compagnie. Le sujet est les grandes prises faites sur les ennemis par les armateurs ; il avoit représenté sur une manière de vaisseau une Victoire qui couronne un globe qui est à la poupe et qui est orné des armes de France ; près d'elle, sont deux soldats ou matelots enchainés sur des balles de marchandise ; les mots de la légende sont : « *Onerariis hostium navibus intra biennium captis, plus minus quinque millibus* », à l'exergue : « 1695. » Le type de cette médaille s'en trouve tout semblable pour la Victoire qui couronne un globe sur la proue d'un vaisseau à une du catalogue qui est faite et la légende n'a pas été approuvée, *onerariae naves* estant des vaisseaux de charge et un terme équivoque par conséquent. Le mot *plus minus* a paru inutile et peu usité dans les inscriptions.

On a reparlé de la médaille sur la levée du siège de Woerden. Quelques-uns de MM. ont encore contesté le type de l'Hercule, disant que l'hydre est

Registres de 1696.

un des plus grands travaux d'Hercule et que c'est donner une trop forte idée de la levée d'un siège ; à cela on respondoit que l'hydre ne doit estre que dans un coin de la médaille et seulement pour faire connoistre que c'est le marais de Lerne qui estoit très fâcheux et qui n'empescha pas Hercule d'attaquer l'hydre et que la légende « *Inviae non deterrent paludes* » faisant connoistre qu'on n'a que cette pensée, ce type donne tousjours une agréable image et une noble idée d'une action qui a effectivement esté très hardie et très belle. On a résolu qu'elle seroit dessinée et qu'on l'enverroit à M. de Pontchartrain pour en décider. À l'égard du mot de l'exergue que M. Dacier avoit proposé : « *Woerden obsidioni erepta* », il l'a encore soutenu bon, mais comme il n'en a apporté aucune autorité formelle on a résolu de s'en tenir à la manière ordinaire : « *Woerden obsidione liberata.* »

[Signé] ; l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 21 janvier

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel. M. l'abbé Bignon estoit incommodé et M. Racine n'estoit pas encore en estat de sortir.

M. Despréaux a proposé un nouveau dessein sur la levée du siège de Woerden. C'est une Victoire qui présente sur une colonne où est attaché un bouclier et qui est plantée dans un marais ; une couronne de gazon que les Anciens appeloient *graminea* et qui estoit donnée à ceux qui avoient fait le siège d'une ville ; les mots de la légende : « *Bataworum castris captis et direptis* » et à l'exergue : « *Woerd. obs. lib.* » Cette pensée a paru bonne et M. Coypel la doit dessiner.

M. Dacier en a apporté une autre ; c'est une Pallas qui marche à travers d'un marais et pour légende : « *Virtus Francorum.* » On a résolu que cette pensée seroit aussy dessinée et que M. l'abbé Tallemant enverra les deux desseins et celui de l'Hercule à M. l'abbé Bignon pour sçavoir le choix de M. de Pontchartrain.

On a examiné la description de la médaille sur ce que l'électeur de Brandebourg fut repoussé jusqu'à l'Elbe au commencement de l'année 1673 et elle a esté arrestée [dessin]. L'armée de l'électeur de Brandebourg et une partie de celle de l'Empereur

Registres de 1696.

qui s'estoient jointes pour secourir les Hollandois entrèrent sur les terres de l'électeur de Cologne et de l'évesque de Munster et assiégèrent Werde, mais le marquis de Rhene³⁰ qui commandoit les troupes de l'électeur de Cologne leur fit lever le siège, battit leur arrière-garde et les obligea de se retirer au fond du pays de la Marek³¹. Peu de temps après, l'électeur de Brandebourg en personne ayant reçu un nouveau renfort de l'armée impériale fit une nouvelle irruption dans les estats de l'évesque de Munster. Le vicomte de Turenne le chassa encore de toute la Westphalie, prit plusieurs places sur luy et lui fit repasser le Wezer avec tant de précipitation qu'il abandonna son bagage et presque toute son artillerie. Ainsy, le poussant de ville en ville jusqu'à la rivière d'Elbe, sans qu'il osast tourner teste pour deffendre son propre pays, il le força à demander la paix.

On voit dans cette médaille une Victoire aux pieds d'un trophée qui escrit sur un bouclier les noms des villes prises dans cette expédition. Les mots : « *A Rheno ad Albim pulso Brandenburgensi electore* » veulent dire que l'électeur de Brandebourg a esté poussé depuis le Rhin jusqu'à l'Elbe, 1673.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 24 janvier

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel. M. l'abbé Bignon estoit tousjours incommodé aussy bien que M. Racine.

M. Coypel a apporté un dessein de médaille proposé l'année passée par M. Renaudot, le 27^e août sur ce que les Anglois avoient esté repoussés à Kébec en Canada. La compagnie l'a approuvé, mais on n'est pas encore bien d'accord sur la légende. On l'examinera à la première assemblée.

On a examiné les descriptions des médailles de la seconde conquête de la Franche-Comté, mais comme il y avoit beaucoup à réformer, M. l'abbé Tallemant s'est chargé de les refaire.

On a examiné aussy les descriptions, l'une sur la prise de Bezançon, l'autre sur la prise de la citadelle,

30. Georges de Clermont d'Amboise, m^{rs} de Renel.

31. La Marck.

Registres de 1696.

mais la compagnie n'en a pas esté contente et a mesme témoigné de la répugnance à admettre dans le rang des médailles de l'histoire du Roy celle qui a esté faite sur la prise de Bezançon dont la légende : « *Semel Caesar bis Ludovici* » a paru mauvaise et équivoque. M. l'abbé Tallemant s'est encore chargé de la réformation de ces descriptions, sauf à délibérer plus amplement sur la médaille de la ville de Bezançon.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 28 janvier

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a apporté les différentes légendes de M. l'abbé Renaudot sur la défaite des Anglois à Kébec et a dit en mesme temps que toutes ces légendes avoient esté examinées dans l'assemblée du samedi 27 août et qu'on s'estoit arrêté à une proposée par M. Racine : « *Francia in novo orbe victrix* » et à l'exergue : « *Kebeca liberata, 1693.* » La compagnie a confirmé sa première décision.

On a délibéré sur les paroles de l'exergue pour la prise de Piombino et Portolongone ; ces mots n'ayant pas un nom latin bien asseuré, les uns vouloient mettre seulement : « *Plomb. et Portulong.* », sans le mot *captis* puisque la Victoire qui tient deux couronnes murales, marque assés la prise de ces villes sans le dire ; les autres disoient que sans le mot *captis* ou *expugnatis*, cela seroit toujours obscur, les couronnes murales estant très petites et mesme connües de peu de personnes et il a esté résolu qu'on mettroit : « *Plombino et Portolungo expugnatis.* »

M. Coypel a rapporté les trois desseins sur le siège de Woerden. M. l'abbé Tallemant a mis les inscriptions au bas et M. l'abbé Bignon les a prises pour les monstrer à M. Phélyppeaux et à M. de Pontchartrain.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardi 31 janvier

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

Registres de 1696.

M. l'abbé Tallemant a apporté la description faite par feu M. de La Chapelle de la médaille faite sur les magasins établis dans la frontière pendant la guerre. On a d'abord remarqué que la date de la médaille frappée est de 1672 et celle de la médaille dessinée 1674. Ces deux différentes dates ont paru fausses toutes deux, les magasins n'ayant été faits, à proprement parler, que dans l'année 1676. On a jugé néanmoins que cela n'avoit pas été fait sans le consentement de la compagnie et bien que les grands magasins qui ont été si utiles en l'année 1677 pour les prises de Valenciennes, Cambrai, Saint-Omer, n'ayant été véritablement établis qu'en 1676, néanmoins on en avoit fait de particuliers dès le commencement de la guerre qui pouvoient donner lieu à dater la médaille dès l'année 1672, mais la description n'ayant pas d'ailleurs contenté la compagnie, après plusieurs contestations, elle a été remise à M. de Tourreil pour la réformer suivant les remarques que l'on a fait[e]s.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 4 février

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a proposé un dessein sur les prises faites des navires de la Compagnie des Indes orientales en Angleterre par les vaisseaux du Roy, armés en course. Il vouloit représenter une Victoire qui tient d'une main une corne d'Abondance et de l'autre une couronne et qui est assise au bord de la mer sur des balles de marchandises et un vaisseau au port, pour légende : « *Victoria laeta* » et à l'exergue : « *Orientalis divitiae hostibus ereptae. 1695.* » Plusieurs de MM. ont trouvé nouveau de représenter une Victoire sur les balles de marchandises et la légende surtout leur a paru trop forte et qu'il n'estoit peut-estre pas convenable de nommer « *Victoria laeta* » une Victoire qui n'apportoit d'autre avantage que des marchandises prises, mais M. l'abbé Tallemant a dit qu'il ne croyoit pas que cet avantage fût si petit et que le mot « *Victoria laeta* » estant employé dans les médailles antiques, on s'en pouvoit servir dans une occasion où, sans rien perdre, on ruinoit le

Registres de 1696.

commerce des ennemis. M. l'abbé Renaudot a proposé un autre dessein sur le mesme sujet : c'est Hercule qui a dompté Achelotus et qui luy a arraché une corne dont les Nymphes font la corne d'Abondance, et pour la légende : « *Ex victoria ubertas.* » Cette pensée a paru belle, mais ayant un peu trop l'air d'une devise. M. Coypel doit dessiner ces deux pensées et on en délibérera plus amplement.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la bataille de Seneff et elle a esté arrestée [dessin]. Les Allemands, les Espagnols et les Hollandois joints ensemble au nombre de soixante mille hommes, s'estoient avancés dans les Pays-Bas, résolus d'entrer dans le cœur de la France par les frontières de Champagne ou de Picardie, mais le prince de Condé qui commandoit l'armée du Roy marcha droit à eux et chargea si à propos leur arrière-garde qu'il la tailla en pièces, se saisit de leur bagage, tua ou fit prisonnier dix mille hommes et leur prit sept cent drapeaux. On voit dans cette médaille une Victoire qui vole au-dessus d'un amas de toute sorte d'armes. Elle tient d'une main une couronne de laurier et de l'autre un estendart. Le nombre des morts et des prisonniers et celui des estendarts pris sur les ennemis est exprimé par ces mots de la légende : « *Caesis aut captis hostium decem millibus signis relatis centum septem* » ; on lit à l'exergue : « *Pugna ad Seneffam, bataille de Seneff, 1674.* »

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 7 février

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Bignon a dit à la compagnie qu'il a monstré à M. de Pontchartrain les nouveaux desseins dont il a paru content et qu'à l'égard des trois faits sur la levée du siège de Woerden, il avoit choisy celui de M. Despréaux.

M. l'abbé Renaudot a dit qu'il avoit cherché comment on devoit mettre Woerden en latin et qu'il fallait mettre « *Wurda obsidione liberata, 1673.* »

Comme il n'y avoit pas de description faite de la médaille sur la levée du siège d'Oudenarde, M. Dacier s'est chargé de la faire.

Registres de 1696.

On a examiné la description faite par feu M. Quinault de la médaille sur toutes les conquêtes faites en Hollande en 1672 et elle a esté arrestée. Les prodigieux succès des armes du Roy dans le duché de Clèves et le Rhin passé à la nage en présence des Hollandois portèrent la terreur dans tous leurs estats, leurs troupes espouvantées prirent la fuite de toutes parts, les plus fortes places se rendirent sans résistance ; Vtrek mesme reçut la garnison françoise et Amsterdam parloit déjà d'envoyer ses clefs ; les Hollandois, pour sauver une partie de leur pays, n'eurent d'autre ressource que de lascher les écluses et de le submerger entièrement. Ainsy, cette république superbe jusqu'alors et qui, dans une médaille insolente qu'elle avoit fait fraper, avoit osé parler comme si elle eust été l'arbitre souveraine de toutes les puissances de l'Europe, fut punie de son audace et reconnut combien il est dangereux de s'attaquer à la majesté des roys. C'est le sujet de cette médaille ; on y voit un trophée où pend la dépouille d'un lion avec le faisceau des sept flèches qui sont les armes des Provinces-Unies ; au-dessus du trophée est une couronne murale autour de laquelle sont escrits ces mots : « *XL urbes captas* », quarante villes prises. Cette femme tombée sur ses genoux représente la Hollande vaincue, suivant les paroles de l'exergue : « *Batavia debellata*. » La vache couchée près d'elle, le bout de barque, l'anchre et les filets qui sont attachés au trophée sont des symboles qui marquent la nature du pays, plein de pasturage et presque tout environné de la mer. Les mots de la légende : « *Vltor regum* » signifient que le Roy est le vangeur des roys.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 11 février

MM. L'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant, M. Coypel.

M. de Tourreil a rapporté la description de la médaille sur les magazins qu'il s'estoit chargé de réformer ; elle a esté examinée et arrestée [dessin]. Rien ne contribue tant au succès des expéditions militaires que la diligence à se mettre de bonne heure en campagne et à prévenir les ennemis. Le Roy, dans ceste vue, établit sur ses frontières divers magazins tousjours en estat de fournir les munitions

Registres de 1696.

de guerre et de bouche, dont il auroit besoin et de respandre l'abondance dans ses armées de quelque costé qu'il voulust les faire agir. C'est en partie à ce soin continuel que le Roy doit la prise de tant de villes dont la conquête a enfin obligé ses ennemis à luy demander la paix. Cette médaille représente la prévoyance sous la figure d'une femme debout avec un globe et un amas d'armes et de provisions à ses pieds. Elle tient d'une main une corne d'Abondance et de l'autre un gouvernail. La Victoire vole devant elle et lui présente une couronne de laurier. Les mots de la légende : « *Providentiae victrici* » signifient que la prévoyance du Roy a esté la source de tant de victoires, et ceux de l'exergue : « *Horrea et armentaria ubique constituta* » veulent dire que de tous costés on établit des magasins en l'année 1672.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 14 février

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant, M. Coypel.

Comme on avoit oublié dans la dernière assemblée de régler tout à fait la datte de la médaille des magasins, M. l'abbé Tallemant en a parlé à la compagnie et il a esté enfin résolu de la laisser comme elle est, d'autant qu'il est très certain que lorsque le Roy voulut aller attaquer les Hollandois jusques dans leur pays, il fit effectivement de grands magasins vers Cologne et en d'autres endroits. M. l'abbé Tallemant a fait mesme remarquer à la compagnie que ces préparatifs pour les conquestes que le Roy fit en Hollande méritoient bien une médaille, puisque dans la colonne Trajane on voit en relief les amas de vivres et de munitions que Trajan fit aux bords du Danube lorsqu'il voulut aller subjuguier les Daces.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille sur la pyramide de Rome réformé par luy ; la compagnie l'a approuvé, sous le bon plaisir de M. de Pontchartrain et M. l'abbé Bignon prendra la peine de le luy monstrer.

M. Coypel a aussy apporté les desseins dont on a parlé dans les dernières assemblées sur les prises faites des vaisseaux anglois chargés de marchandises de Levant, mais on n'a pu se déterminer sur la légende. On en a proposé plusieurs : « *Victoria*

Registres de 1696.

dives, Victoria ditescens, Victoria spoliatrix », mais on n'en pas été content.

M. Despréaux a proposé un dessein de médaille sur la prise de Gravelines en 1664. Sa pensée estoit de représenter à l'antique le soleil sous la figure d'un jeune homme couronné de rayons et à ses pieds une esclave, tel qu'on en voit dans les médailles de Dioclétien et autres empereurs, et pour légende il vouloit mettre : « *Claritas novi regni.* » Il disoit pour appuyer sa pensée que le soleil estant la devise du Roy, il luy paroissoit convenable de le représenter au commencement de son règne comme un soleil naissant. Quelques-uns de MM. ont dit que cette médaille estoit un peu du Bas-Empire avec ce mot de « *Claritas* » et que, d'ailleurs, cette figure de « *Sol radiatus* » ne leur plaisoit pas. M. Racine a dit qu'en suivant la pensée de M. Despréaux qui luy paroissoit bonne, il n'y avoit qu'à mettre le Phosphore³², que ce type auroit de meilleure grâce et conviendroit mieux au Roy jeune et presque enfant et qu'on pouvoit représenter la ville de Gravelines en esloignement. M. l'abbé Tallemant a dit qu'il avoit proposé autrefois sur la bataille de Rocroy qui fut gagnée le jour ou le lendemain que le Roy commença à régner, de mettre : « *Oriens Lud. Mag.* » et qu'on n'approuva pas cette pensée à cause que le mot « *Oriens* » estoit mis pour faire connoistre que l'Orient estoit soumis à l'Empereur et non pas pour donner à entendre que c'estoit le commencement d'un règne. On a remis à la première assemblée à délibérer là-dessus.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 18 février

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel. M. Racine estoit incommodé.

M. Charpentier a proposé un dessein sur la prise de Gravelines. Sa pensée estoit de représenter la ville de Gravelines sous la figure d'une femme couronnée de tours qui présente ses clefs à la France et pour légende : « *Belgium apertum* », pour faire connoistre que cette conquête donnoit une facile

³². Nom donné dans l'Antiquité à la planète Vénus, brillant d'un éclat blanc et pur.

Registres de 1696.

entrée dans les Pays-Bas espagnols et à l'exergue : « *Gravelinga capta.* » Ce type, quoique très bon, a paru d'ailleurs très commun et quelques-uns de MM. ont fait quelque difficulté sur le mot : « *apertum* », prétendant qu'il ne se peut dire d'une province. M. Charpentier a promis d'en apporter de bonnes autorités et cependant la compagnie a résolu que M. Coypel feroit le dessein de cette médaille.

M. Charpentier a apporté en mesme temps des passages formels pour faire connoistre que lorsque dans les médailles antiques on avoit figuré le soleil : « *capite radianto* » avec les mots « *Oriens* » ou « *claritas* », on avoit toujours voulu dire que l'Orient estoit soumis à l'Empereur. M. L'abbé Renaudot a dit que les autorités qu'il apportoit estoient combatues par d'autres et le livre Oyselius³³ mesme ayant esté apporté sur la table, on a trouvé que cet auteur dont M. Charpentier appuyoit son opinion en expliquant le mot « *Oriens* » sur une médaille d'Adrien marque précisément que c'estoit pour signifier le commencement de son règne. Ainsy la compagnie a résolu que la légende « *claritas* » pouvoit estre proposée, mais que l'on devoit mettre « *Claritas novi principis* » au lieu de « *novi regni* », parce que dans une médaille arrestée l'année dernière sur la prise de plusieurs villes en 1644 qui est la mesme année, on avoit mis « *Novi regni fulgor.* » On a résolu aussy de changer le type et sans y mettre la figure du soleil, ny de Phosphore, d'y présenter seulement un soleil levant et la ville de Gravelines sous la figure d'une femme couronnée de tours, affligée et captive au bord de la mer.

M. Coypel s'est chargé de faire ces deux desseins. Il a apporté deux desseins sur les armateurs, celuy de l'Hercule qui dompte Acheloüs et les Nymphes qui font de sa corne une corne d'Abondance, mais M. l'abbé Renaudot n'avoit encore pu trouver un mot à sa fantaisie pour la légende. L'autre, inventé par M. Dacier, représente deux matelots qui déchargent d'un vaisseau qui est au port des ballots de marchandises et pour légende : « *Negotiationes hostium direptae* », ou bien : « *Hostiles exuviae relatae.* » La compagnie a trouvé les desseins beaux, mais on a encore contesté à M. l'abbé Renaudot cette pensée du fleuve Acheloüs,

³³. Jacobus Oyselius, auteur du *De epigrammatibus* et des *Antiquitates florentinae*.

Registres de 1696.

disant que c'estoit une véritable devise et que cela n'avoit aucun rapport à la marine et à des combats de mer, mais M. l'abbé Renaudot a dit une raison à laquelle toute la compagnie s'est rendue qui est que dans toutes les médailles antiques, le taureau ou le bœuf estoient le symbole des colonies, qu'ainsy la compagnie des Indes orientales d'Angleterre estant une vraye colonie, c'estoit marquer très naturellement la prise et la défaite d'Acheloüs sous la figure d'un taureau. On a remis à une autre assemblée à délibérer des légendes.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 21 février

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Dacier a proposé un dessein de médaille sur la prise de Trin et de Pondesture dans le Monteferrat en 1643. Il vouloit représenter une Victoire ayant deux esclaves à ses costés et pour légende : « *Italia penetrata.* » M. Despréaux a dit en mesme temps qu'il avoit pensé sur cette expédition que Casal qui estoit au duc de Savoye, alors nostre allié, estant fort pressé par ces deux places qui luy ostoyent la liberté de la rivière du Pô, il luy sembloit à propos de représenter seulement le fleuve du Pô et ces deux petites villes, l'une sur son cours, l'autre sur la pente de la petite rivière d'Esture qui vient s'y rendre ; pour légende : « *Trino et Sturae ponte exped.* » et l'urne du fleuve Padus pour faire connoistre que la prise de ces deux places laissoit le cours du Pô pour la ville de Casal. La pensée de M. Despréaux a plu à la compagnie plus que celle de M. Dacier, estant plus nouvelle et plus propre au sujet et M. Coypel la doit dessiner. M. l'abbé Tallemant proposa seulement de mettre à l'exergue : « *Padus* », parce que ce fleuve estant le principal sujet de la médaille, on auroit peine à sçavoir quel fleuve c'est, les lettres escrites sur une urne estant très petites et il appuyoit sa pensée sur l'antique où l'on voit souvent « *Danubius* » ou « *Rhenus.* » La compagnie l'a ainsy décidé.

On a proposé pour légende de l'Acheloüs dont il a esté parlé dans la dernière assemblée de mettre : « *Victoria et abundantia.* » M. Despréaux a proposé : « *Honos et lucrum* », M. Dacier « *Opes*

Registres de 1696.

hostium fractae. » La compagnie ne s'est point encore déterminée. M. l'abbé Renaudot a dit seulement que pour l'exergue il croyoit à propos de mettre : « *Indicae hostium naves interceptae.* » La compagnie a approuvé cette inscription en attendant une légende convenable.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 28 février

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel. La feste de Saint-Matthias avoit fait vaquer le samedy.

M. Coypel a apporté les deux desseins sur Gravelines ; on a débattu encore de la légende « *Belgium apertum* » ; on a dit que le plus souvent le mot « *apertus* » vouloit dire plain et uni, suivant le passage de Virgile : « *Campo currit aperto.* » M. Charpentier a apporté plusieurs autorités qui sembloient favoriser son inscription et il a esté enfin résolu que M. l'abbé Tallemant enverroit les deux desseins de médailles à M. l'abbé Bignon pour avoir le choix de M. de Pontchartrain.

On a examiné la description faite par M. Dacier de la médaille sur la levée du siège d'Oudenarde et elle a esté arrestée [dessin]. Quoique les confédérés eussent eu un grand désavantage dans le sanglant combat de Seneffe, où toute leur arrière-garde fut taillée en pièces, néanmoins comme il leur restoit encore un fort grand nombre de troupes, ils se crurent en estat d'assiéger quelques villes dont la prise effaceroit la honte de leur défaite. Après avoir donc longtemps menacé plusieurs de nos places, ils tombèrent enfin sur Oudenarde. Le prince de Condé n'eut pas plustost des nouvelles certaines de leur mouvement qu'il marcha en diligence, passa la Haisne et l'Escault et se trouva le quatriesme jour à la veue de leurs lignes. Les ennemis prirent d'abord l'épouvente et abandonnant leurs travaux, ils se portèrent sur une hauteur d'où ils firent leur retraite à la faveur d'un brouillard fort espais qui les déroba à l'impétuosité du vainqueur. C'est le sujet de cette médaille ; on voit la Victoire qui vole au secours d'Oudenarde ; elle tient d'une main une couronne et de l'autre un javelot pour marquer qu'elle poursuit les mesmes ennemis qui venoient d'estre vaincus et les mots « *Victoria opifera* » signifient que le secours d'Oudenarde est le fruit de la victoire de

Registres de 1696.

Seneffé ; à l'exergue on lit : « *Aldenarda obsidione liberata* », le siège d'Oudenarde levé, 1674.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 3 mars

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. Charpentier de la médaille sur les trois combats menés par M. de Turenne en Allemagne, en 1674 et elle a été arrêtée [tondo vide]. Le vicomte de Turenne ayant sçu que le duc Charles de Lorraine et le comte Caprara estoient entrés dans le Palatinat pour se joindre au duc de Bournonville qui y commandoit une partie des troupes de l'Empereur, résolut de les aller combattre avant cette jonction et vint passer le Rhin près de Philipsbourg. Là, il apprit que les ennemis marchoient du costé d'Hailbron. Il fit une telle diligence que le quatriesme jour il les atteignit près de Zintzeim où il les trouva avantageusement postés sur une hauteur. Ils avoient devant eux la petite ville de Zintzeim et une petite rivière très profonde qui couloit le long de ses murailles. Il passa la rivière, emporta la ville en moins de deux heures, malgré la résistance des troupes qu'ils y avoient jettées et alla attaquer leurs armées sur la hauteur. Le combat fut fort opiniastre, mais enfin les Impériaux laschèrent le pied et s'enfuirent dans les bois qui estoient derrière eux, après avoir perdu plus de trois mille hommes. Le débris de cette armée se sauva au-delà du Nekre³⁴, se joignit aux troupes du duc de Bournonville et alla camper près de Landebourg, entre Heidelberg et Manheim. Le vicomte de Turenne qui estoit revenu en deçà du Rhin les alla chercher une seconde fois, repassa ce fleuve et marcha droit au Nekre qu'il traversa à gué avec sa cavalerie, tandis qu'il faisoit dresser un pont de bateaux pour l'infanterie et pour le bagage. Les ennemis le voyant si près d'eux décampèrent la nuit et se retirèrent en désordre jusqu'au-delà du Mein. Un détachement de l'armée françoise ne laissa pas d'arriver assez tost pour charger et battre leur arrière-garde. Peu de temps après, la ville de Strasbourg, contre la neutralité

³⁴. Le Neckar.

Registres de 1696.

promise, ayant livré passage sur son pont aux confédérés, ils se vinrent poster à Einsheim, résolus de prendre des quartiers d'hiver dans l'Alsace, mais le vicomte de Turenne fit encore une prodigieuse diligence, les combattit pour la troisième fois et les obligea de se retirer sous Strasbourg.

C'est le sujet de cette médaille ; le Roy est debout armé, la Victoire luy présente dans un bouclier trois couronnes pour les trois avantages remportés sur les ennemis ; les mots : « *Francorum exercitus ad Rhenum victor* » font entendre que l'armée françoise a esté trois fois victorieuse près du Rhin, 1674.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 10 mars

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel. La compagnie ne s'estoit pas assemblée le mardy 6, à cause du Carnaval.

On a examiné la description de la médaille sur ce que M. de Turenne obligea en 1674 les Allemands à repasser le Rhin. On a trouvé que l'action n'y estoit pas fidèlement exposée et M. Despréaux s'est chargé de la réformer.

On a reparlé de la médaille de M. Renaudot sur les armateurs et on a encore proposé pour légende : « *Victoria et abundantia* » », parce qu'il est nécessaire de mettre quelque chose qui convienne au type de cette médaille qui est Hercule domptant Acheloüs et luy arrachant une corne dont les Nymphes firent la corne d'Abondance. La compagnie s'est enfin arrêtée à cette légende, mais on a fait réflexion que l'inscription de l'exergue : « *Indicae hostium naves interceptae* » qu'on avoit approuvée n'estoit pas bonne. « *Indicas naves* », ne se pouvant dire pour des navires venant des Indes ou trafiquant aux Indes, mais signifiant seulement [lacune]. On a proposé plusieurs autres mots et on a approuvé ceux-cy : « *Indicae hostium navigationis fructus intercepti.* » M. l'abbé Tallemant a donné les desseins nouveaux à M. l'abbé Bignon pour les monstres à M. de Pontchartrain.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 13 mars

Registres de 1696.

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Dacier a apporté deux desseins de médailles sur plusieurs villes prises en 1646. Dans l'une, sa pensée est de représenter Mars qui marche et tient un javelot. Il propose de figurer la France qui présente au Roy des couronnes. Ces deux types ont plu à la compagnie et M. Coypel s'est chargé de les dessiner, mais on a prié M. Dacier de refaire d'autres légendes que celles qu'il avoit apportées qui estoient trop longues.

M. de Tourreil avoit aussy pensé sur plusieurs villes de représenter un Mars qui porte un javelot chargé de couronnes murales. La compagnie a jugé à propos que M. Coypel prist la peine aussy de dessiner la pensée de M. de Tourreil.

M. Despréaux a rapporté la description de la médaille dont il s'estoit chargé dans la dernière assemblée. Il l'avoit entièrement réformée. Elle a esté examinée et arrestée [dessin]. Comme on ne gagne point ordinairement de bataille qu'il ne périsse beaucoup de monde, mesme du costé des vainqueurs, l'armée du vicomte de Turenne, quoyque victorieuse, se trouva considérablement diminuée par les trois combats qu'il venoit de donner en Allemagne. Au contraire, l'armée des ennemis, quoyque tant de fois battue, se vid tout à coup prodigieusement grossie par l'arrivée de l'électeur de Brandebourg et de quelques autres princes de l'Empire qui amenèrent un renfort de plus de vingt-cinq mille hommes. Le vicomte de Turenne ne pouvant donc plus tenir la campagne devant un si grand nombre de troupes fut obligé de se mettre sur la deffensive et prit enfin le parti de se rapprocher de la Lorraine, mais à quelque temps de là, ayant reçu un fort grand détachement de l'armée de Flandres, il marcha par la Franche-Comté et bien qu'on fût alors au cœur de l'hyver, il rentra dans l'Alsace par les montagnes de Vauge³⁵ avec tant d'audace et de promptitude qu'il surprit les ennemis qui ne s'attendoient point d'estre attaqués. Il battit en arrivant un grand corps de leur cavalerie, prit plusieurs places où ils s'estoient enfermés et y fit prisonniers de guerre des régimens entiers. Le gros

³⁵. Les Vosges.

Registres de 1696.

de leur armée fort épouvanté, alla se camper le long d'une petite rivière qu'ils mirent devant eux. Le vicomte de Turenne alla les y chercher et marchant par la plaine avec toute sa cavalerie, fit cependant couler si heureusement son infanterie par les bois et par les vignes qui sont sur le panchant de ces montagnes, qu'il arriva assez tost pour s'emparer de Turqueim, petite ville que les ennemis avoient à leur droite sur la rivière qui les couvroit et où ils avoient négligé de mettre une garnison. Ils s'avancèrent aussytost avec du canon pour déloger de ce poste d'où il pouvoit aisément tomber sur eux et les prendre en flanc, mais après y avoir perdu inutilement beaucoup de soldats, ils furent enfin contraints de se retirer en grand désordre vers Strasbourg et de repasser honteusement, au nombre de soixante mille hommes, le pont de cette ville qui fut alors trop heureuse d'accepter la neutralité qu'elle avoit rompue cette année-là mesme, avec tant d'éclat et de perfidie.

C'est le sujet de cette médaille ; on y a représenté un trophée de toutes sortes d'armes, deux fuyards regardant ce trophée avec effroy ; les mots de la légende : « *Sexaginta millia Germanorum ultra Rhenum pulsa* » signifient qu'on a fait repasser le Rhin à une armée de soixante mille Allemands.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 17 mars

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. de Tourreil a proposé pour légende de la médaille qu'il avoit apportée dans l'assemblée précédente : « *Mars expugnator.* » La compagnie a approuvé pour le Mars : « *Mars urbium domitor* » et pour la France qui présente des couronnes au Roy : « *Regi crescenti.* »

Comme il s'est trouvé plusieurs médailles dont les inscriptions n'estoient pas faites, M. l'abbé Tallemant a pris dans le cabinet les empreintes en estain de celles qui sont à faire pour l'année 1674 et les a présentées à MM. de Tourreil en a pris deux, sçavoir celle de la prise de Limbourg et celle de la prise d'Huy et Dinant, M. l'abbé Renaudot s'est chargé de celle du secours de Messine, M. Dacier de celle du combat d'Altheim et celle du collier de

Registres de 1696.

l'ordre du Saint-Esprit envoyé au roy de Pologne est demeurée à M. l'abbé Tallemant.

On a examiné la description faite par M. Charpentier de la médaille faite sur la défaite des Espagnols et des Hollandois en Amérique et elle a esté arrestée [dessin]. L'armée navale des Hollandois composée de quarante vaisseaux et de six brulots, commandée par le lieutenant-admiral Ruyter, mit à terre quatre mille hommes dans l'isle de la Martinique pour en chasser les François. Ils attaquèrent le fort avec beaucoup de vigueur, mais ils y trouvèrent une résistance encore plus vigoureuse et furent obligés de se retirer, après avoir perdu plus de seize cens des leurs, tant tuez que blessez. C'est le sujet de cette médaille ; on y voit un trophée naval et à costé un Américain qui le regarde avec admiration ; la Renommée vole au-dessus, tenant une couronne : les mots : « *Colonia Francorum americana victrix* » signifient la colonie françoise d'Amérique victorieuse et ceux de l'exergue : « *Batavis ad Martinicam caesis ac fugatis* », font entendre que les Hollandois ont esté défait dans l'isle de la Martinique. 1674.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 20 mars

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille de l'establissement des Invalides et elle a esté arrestée [dessin]. Le Roy a pris soin de ne laisser à ses soldats aucune inquiétude qui va ralentir leur courage. Il n'a pas voulu qu'ils pussent craindre en le servant de demeurer sans assistance lorsque qu'ils ne seroient plus en estat de servir. Il a prévenu leurs besoins et y a pourvu avec une magnificence royale et une bonté paternelle. S. M. a fait construire pour eux aux portes de la capitale du royaume un bastiment superbe où ils sont assurés d'avoir tous les secours qui leur seront nécessaires et de passer le reste de leur vie dans une tranquillité heureuse. L'officier et le soldat y sont receüs. Ils trouvent même dans le repos de cette maison une espèce d'image de la guerre qui les empesche de tomber dans l'oisiveté et ils ont la consolation d'y pratiquer encore une partie

Registres de 1696.

des fonctions militaires. C'est le sujet de cette médaille. L'hostel des Invalides y est représenté ; ces mots sont à l'entour : « *Militibus senio aut vulnere invalidis* » et ces autres paroles sont sous l'exergue : « *Providentia optimi principis* », ce qui signifie que le Roy, par sa bonté et par ses soins, a établi cet azyle pour ceux de ses soldats que leur vieillesse ou leurs blessures ont rendu incapables d'aller à la guerre.

On a examiné aussi la description faite par M. l'abbé Renaudot de la médailles sur le secours de Messine et elle a été arrêtée [dessin]. Après que la ville de Messine se fût mise sous la protection du Roy, les Espagnols qui n'estoient pas en estat de s'y restablir par la force, pensèrent qu'il leur seroit plus facile d'en venir à bout en lui coupant les vivres par terre et par mer. Ils envoyèrent à ce dessein vingt vaisseaux et dix galères à l'entrée du fare qui, empêchant qu'aucun vaisseau n'y put entrer, réduisirent bientôt les Messinois à la dernière extrémité. Le Roy, cependant, avoit fait préparer quantité de bastimens chargez de toute sorte de provisions. Le duc de Vivone, général des galères, avec sa flotte composée de neuf vaisseaux de guerre, de trois brûlots et d'une frégate, eut ordre de les conduire à Messine. Les Espagnols, avertis qu'il estoit à l'entrée du canal s'avancèrent pour lui disputer le passage. Les deux premières divisions soutinrent seules, durant quatre heures, le feu des vaisseaux ennemis et de leurs galères auxquelles un calme qui survint donnoit beaucoup d'avantage. Cependant, le marquis de Preuilly de Humières qui commandoit la troisième division se joignit aux autres. Le chevalier de Valbelles qui estoit à trois milles de là, arriva aussi fort à propos avec son escadron et alors les Espagnols ne pouvant plus résister, prirent la fuite. On leur coula à fonds quatre vaisseaux, on en prit quarante pièces de canon, leurs autres vaisseaux et leurs galères se retirèrent en grand désordre, fort maltraitez. Le secours entra dans Messine et y restablit l'Abondance.

C'est le sujet de cette médaille. On y voit une Victoire qui tient d'une main des espics de bled, symbole de l'Abondance, de l'autre elle tient une couronne ; la ville et le port de Messine, avec le fare sont représentés au-dessous avec plusieurs vaisseaux dans le lointain. Ces mots : « *Alimenta Messanae* » signifient secours des vivres donné à Messine et ceux de l'exergue : « *Hispan. ad fretum Sicul.*

Registres de 1696.

devictis MDCLXXV » veulent dire que les Espagnols ont esté vaincus dans le canal de Messine.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 24 mars

MM. Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel. M. Charpentier restoit incommodé.

On a examiné la description de la médaille sur la prise de Bouchain et elle a esté arrestée [dessin]. Le prince d'Orange, honteux d'avoir laissé prendre Condé sans le secourir, vint à la teste de quarante mille hommes se présenter devant l'armée du Roy pour la combattre. Il campa fort avantageusement ; il avoit à sa gauche les remparts de Valenciennes et estoit couvert sur sa droite par des bois fort épais ; on se croyait à la veille d'une grande action. Cependant, ce prince s'arresta tout court à la veue de l'armée du Roy, ne songea qu'à se retrancher devant luy et y demeura comme immobile. C'est le sujet de cette médaille : Persée désigne icy la personne du Roy ; la teste de Méduse signifie son armée ; Phriné immobile exprime la crainte et l'irrésolution du prince d'Orange et cette femme que Persée tient par son habit marque la ville de Bouchain conquise, avec les mots : « *Buchemium capta, hoste vidente perterrito* » veulent dire Bouchain pris à la veue de l'ennemi épouventé, 1676.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 27 mars

MM. Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel. M. Charpentier estoit encore incommodé.

M. Coypel a apporté les deux desseins sur plusieurs villes prises en 1646, l'un de M. Dacier, l'autre de M. de Tourreil dont on a parlé le 13 du présent mois.

M. Dacier a proposé encore un dessein pour plusieurs villes en 1647. Sa pensée est un quadriges avec un trophée dans le char, avec cette légende : « *Diverso ex hoste.* » Toute la compagnie a fort approuvé cette pensée ; quelqu'un seulement a dit qu'il ne croyoit pas que l'on püst mettre un trophée sur un char, mais on a levé ceste objection par la seule veue d'une médaille d'Auguste rapportée par

Registres de 1696.

Goltius ; l'on voit dans un char tiré par quatre chevaux une pomme de pin qui estoit l'enseigne ou symbole des Vindéliciens qui habitoient le pays où est à présent Ausbourg qu'on nomme encore *Augusta Vindelicorum*. Cette pomme de pin estant proprement un trophée, on a dit encore que ce dessein estoit trop magnifique pour la campagne de 1647 qui n'estoit pas si grande, ny si belle que plusieurs dont l'on a arrêté des desseins moins brillants que celui-ci. Sur cela, la compagnie a résolu que tous ces dessins seront reveüs ensemble et que comme c'estoit le mesme sujet on les distribueroit suivant l'importance des conquestes de l'année.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille frappée sur la bataille navale où Ruyter fut tué et elle a esté arrêtée [dessin]. Les Espagnols se voyant battus de tous costés sur la Méditerranée et à la veille de perdre toute la Sicile, eurent recours aux Hollandais qui leur envoyèrent une flotte considérable sous la conduite du lieutenant-admiral Ruyter. Ils se mirent aussytost en devoir d'assiéger Agosta, place considérable que le duc de Vivonne avoit prise l'année d'aparavant, mais la flotte du Roy commandée par le s^r Duquesne les alla chercher et les attaqua. Le combat fut fort opiniastre et Ruyter ayant esté blessé à mort d'un coup de canon, la victoire se déclara pour les François et le siège fut levé. C'est le sujet de cette médaille ; on y voit une colombe rostrale avec tout ce qui forme un trophée naval ; sur le haut de la colombe est une Victoire qui tient une palme et une couronne. Les mots de la légende et de l'exergue : « *Devicta hostium classe, duce interempto ad Augustam Siciliae, 1676.* »

[Signé] : l'abbé Bignon ; Tallemant.

Du samedi 31 mars

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Tallemant. M. Coytel.

M. de Tourreil a proposé un dessein de médaille sur la prise de Courtray et Dixmud en l'année 1683. Comme le Roy ne s'estoit emparé de ces deux places que pour obliger les Espagnols à luy faire raison sur la chastellenie d'Alost qui luy avoit esté cédée par le traité de Nimègue, sa pensée estoit de représenter

Registres de 1696.

Mars qui monstre à l'Espagne un rouleau de papier qu'il tient en sa main, avec ce mot : "*Mars legum suarum interpres*", pour faire connoître que le Roy ne se servoit de la force que pour se faire justice. La compagnie a trouvé cette pensée belle et M. Coypel s'est chargé de la dessiner.

MM. de Tourreil et Dacier ont apporté chacun un dessein de médaille sur la bataille navale de l'année 1672. M. de Tourreil avoit pensé de faire cette médaille par rapport à celle de la mesme année: "*Vltor regum*", et pour cela il proposoit un Neptune qui tient un trident levé sur la Hollande effrayée, avec cette légende : "*Neptunus ultionis regum adjutor*". « M. Dacier avoit pensé de représenter un vaisseau sur la proue duquel une Victoire qui tient une couronne avec cette légende : "*Victoria Neptuni*" et à l'exergue : "*Mersa capta fugataque Batavorum classe. 1672.*" On a fait plusieurs difficultés sur la pensée de M. Dacier. Le type a paru trop rebattu et la légende inusitée, outre que les Anglois ayant eu une grande part à cette bataille et la légende et l'exergue disoient trop. On s'est donc arrêté à la pensée de M. de Tourreil et M. Coypel la doit dessiner. M. Coypel a apporté le dessein de la médaille proposée par M. Dacier, avec la légende : "*Regi crescenti*". M. l'abbé Bignon l'a pris pour le monstre à M. de Pontchartrain.

On a examiné la description faite par feu M. de La Chapelle de la médaille sur le combat d'Altheim et elle a esté arrestée [dessin]. L'armée du Roy commandée par M. de Turenne, après avoir passé le Rhin, estoit allée chercher les ennemis jusque dans le marquisat de Bade. Les deux armées estoient en présence auprès du village de Sapack lorsque ce général, en visitant les postes de son armée, fut tué d'un coup de canon. Le comte de Montecuculi qui commandoit l'armée impériale creüt que les François, après une telle perte, seroient aisés à défaire et se mit en devoir de leur couper le chemin du pont qu'ils avoient près d'Altheim, mais ils y arrivèrent avant luy, desjà mesme une partie de la cavalerie estoit passée. Montecuculi prit ce moment-là pour les attaquer; l'infanterie françoise tint ferme et donna le temps à la cavalerie de revenir sur ses pas, à mesure que les escadrons arrivoient. Le comte de Lorge les menoit à la charge. Le combat fut long et sanglant, mais enfin les Allemands, poussés de tous costés, furent oblligés de se retirer et l'armée françoise repassa paisiblement en Alsace, emportant

Registres de 1696.

plusieurs estendards, amenant mesme une partie du canon des ennemis et laissant le champ de bataille couvert de leurs morts.

On a représenté dans cette médaille une Victoire qui marche fièrement et qui tient de la main droite un javelot dont elle présente la pointe en se retournant. Elle tient de la main gauche une couronne de laurier qu'elle montre au Rhin. Les mots de la légende: "*Exercitus redux*" et ceux de l'exergue: "*Victoria ad Altheimum*", font entendre que l'armée françoise a repassé le Rhin, après avoir remporté une victoire auprès d'Altheim.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardi 3 avril

MM. Charpentier, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur le combat naval de Palerme et elle a esté arrestée [dessin]. Après le combat naval où Ruyter fut tué, le duc de Vivonne qui sceût que les flottes d'Espagne et de Hollande s'estoient retirées à Palerme, résolut de les y aller combattre. Il se présenta à la veüe de cette ville avec 28 vaisseaux, 9 brûlots et 25 galères. Le lendemain, les ennemis parurent hors du môle et l'armée navale de France les attaqua avec autant de furie que plusieurs de leurs vaisseaux ne purent trouver d'autre moyen de se sauver qu'en eschouant aux terres voisines. L'admiral et le vice-admiral d'Espagne, le contre-amiral de Hollande et neuf autres vaisseaux de guerre furent bruslez et les débris de ces vaisseaux qui sautèrent en l'air, abismèrent la Réale et la Patrone de Naples avec quatre autres galères, brisèrent tout ce qui estoit dans le port et ruinèrent plusieurs édifices de la ville.

C'est le sujet de cette médaille. La Victoire est représentée sur une galère à l'antique dont elle couronne la poupe chargée d'un globe où paroissent trois fleurs de lys. Les mots de la légende: "*Deleta hostium classe*" signifient la flotte des ennemis défaite et ceux de l'exergue: "*Victoria Panormitana*" veulent dire la victoire remportée près de Palerme. 1676.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 7 avril

Registres de 1696.

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté le dessein proposé par M. de Tourreil sur la bataille navale de 1672. La compagnie l'a approuvé. M. l'abbé Tallemant doit l'envoyer à M. l'abbé Bignon. On a examiné la description faite par M. Charpentier de la médaille sur le siège d'Aire et elle a été arrêtée [dessin]. Les Hollandois et leurs alliez assiégeoient Mastrick et le Roy avoit dans les Pays-Bas de forces suffisantes pour les obliger à lever le siège, mais comme il estoit advantageous de laisser consumer une partie de leur armée devant une place qui estoit en estat de se deffendre longtemps, S. M. ne se pressa pas d'y faire marcher le secours et cependant donna ordre au mareschal d'Humières d'assiéger la ville d'Aire, ce qu'il fit avec les troupes qu'il avoit à ses ordres et avec un détachement de dix mille hommes de l'armée que commandoit le mareschal de Schomberg, la place fut attaquée si vivement qu'elle se rendit le cinquiesme jour de tranchée ouverte. Après quoy, le mareschal d'Humières, avec une partie de l'armée victorieuse, alla prendre le fort de Link et le reste ayant eu ordre de rejoindre le mareschal de Schomberg, ce général marcha droit sur Mastrick et força le prince d'Orange de lever le siège et de se retirer avec précipitation.

C'est le sujet de cette médaille. La ville d'Aire est représentée sous l'image d'une femme couchée par terre à qui la Victoire a arraché en passant une couronne de tours qu'elle avoit sur la teste. Les mots latins : "*Transeuntis exercitus expeditio*" font entendre que l'armée françoise a fait cette conquête comme en passant, et ceux de l'exergue : "*Aria capta*", signifie prise de la ville d'Aire. 1676.

On a examiné ensuite la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la levée du siège de Mastrick et elle a été arrêtée [dessin]. Il y avoit desjà près de deux mois que le prince d'Orange pressoit Mastrick avec une armée de cinquante mille hommes et qu'il faisoit des efforts incroyables pour emporter cette place avant que les François n'arrivassent pour la secourir. Sur ces entrefaites, le mareschal de Schomberg parut avec l'armée qu'il commandoit ; le prince d'Orange leva le siège en désordre, sans avoir le temps d'enlever les blessés et les malades de son camp et abandonna une partie de

Registres de 1696.

son canon et de son bagage, après avoir perdu plus de 11 000 hommes devant cette place en cinquante-un jours de tranchée ouverte.

C'est le sujet de cette médaille. On y voit Pallas debout qui tient une lance de la main droite et qui s'appuie de l'autre sur un bouclier où sont les armes de France. Ces mots de la légende : "*Pulsis ad Mosam Batavis*" et ceux de l'exergue : "*Trajectum liberatum*", font entendre que les Hollandois ont esté contraints de lever le siège de Mastrick. 1676.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 10 avril

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a apporté une description de la médaille frappée sur le combat dans le port de Tabago en Amérique. La compagnie a trouvé qu'il y manquoit quelque circonstance nécessaire et M. l'abbé Renaudot s'est chargé de la réformer.

On a examiné la description de la médaille sur la prise de Valenciennes et elle a esté arrestée [dessin]. Valenciennes, l'une des plus grandes et des plus fortes villes des Pays-Bas, après une siège de quelques jours, fut emportée d'assaut en moins d'une demie heure. Les François y entrèrent avec pesle-mesle avec les ennemis qu'ils venoient de chasser de leurs dehors. On estoit desjà maistre du rempart et du canon et il ne sembloit pas possible que la ville fust sauvée du pillage. Cependant, un ordre du Roy envoyé subitement, arresta les soldats au milieu de leur plus grande furie et donna le loisir aux habitans de venir implorer la clémence de S. M., de sorte qu'on ne sçauroit dire ce qu'il y eut de plus admirable en cette action, ou la prise de la ville, ou l'obéissance du soldat, ou la clémence du vainqueur. C'est le sujet de cette médaille. On y voit une femme couronnée de tours que la Victoire mesme qui est icy le symbole du roi victorieux deffend contre la fureur du soldat. La reconnaissance de Valenciennes pour son conservateur est marquée par ces mots : "*Conservatori suo, Valencenna capta, 1677*".

[Signé] : l'abbé Bignon; Tallemant.

Du samedi 14 avril

Registres de 1696.

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Renaudot a rapporté la description de la médaille sur le combat de Tabago et elle a été arrastée [dessin]. Les Hollandois dans l'Amérique s'estoient rendus maistres de l'isle de Tabago, l'une des Antilles. Ils avoient commencé à y construire un fort et ils y tenoient une escadre de vaisseaux avec laquelle ils incommodoient les colonies françoises de Cayenne et de la Martinique qu'ils vouloient détruire. Le comte d'Estrées, vice-admiral de France, eut ordre de les y aller attaquer et de leur oster cette retraite. Il avoit six vaisseaux, quatre frégates et un brûlot et les ennemis ayant reçu de Hollande un renfort considérable, avoient dix vaisseaux, trois autres bastimens et un brûlot, retirez dans le port dont l'entrée estoit très difficile, à cause des bancs de sable qui la ferment. Le comte d'Estrées mit d'abord quelques troupes à terre pour aller assiéger le fort, mais comme l'entreprise tiroit en longueur et que le succès en estoit incertain à cause du secours que les ennemis y pouvoient envoyer à toute heure, il résolut de les combattre. Il fut obligé pour cela de faire entrer dans le port les vaisseaux l'un après l'autre. Le premier demeura eschoué sur un banc et le reste essuya tout le feu de la flotte ennemie, outre celui de plusieurs batteries dressées à fleur d'eau. Ces difficultés et la grande résistance des Hollandois ne l'empeschèrent pas de les attaquer le 3^e jour de mars. Il brusla d'abord leur admiral, ensuite leurs autres vaisseaux et deux flutes où ils avoient mis les femmes, les enfans et les nègres. Deux vaisseaux eschapèrent, vinrent eschouer à la coste. Cette grande action ne put se faire sans perte ; deux vaisseaux furent embrasés par les débris de ceux des ennemis et deux eschouèrent. Cette victoire mit le comte d'Estrées en estat de prendre le fort, peu de temps après et cependant, rendit inutiles tous les desseins et tous les préparatifs de nos ennemis contre nos colonies d'Amérique.

C'est le sujet de cette médaille. On y voit une Victoire sur la proue d'un vaisseau et elle tient un foudre pour marquer l'embrasement de la flotte hollandoise, ce qui est signifié par ces mots de la légende : "*Incensa Batavorum classe*". Le mot de "*Tabago*" qui est à l'exergue fait connoistre que l'action s'est passée en cette isle de l'Amérique.

Registres de 1696.

M. de Turreil aussy apporté la description de la médaille sur la prise de Limbourg et elle a esté arrestée [dessin]. Après la prise d'Huy et de Dinant, le Roy fit investir Limbourg et détacha le prince de Condé pour en former le siège. Ce prince se rendit au camp devant cette ville et y fit ouvrir la tranchée. Les ennemis connoissoient trop l'importance de la place pour se résoudre à la perdre sans avoir fait au moins quelque mouvement pour la sauver. Ils s'avancèrent du costé de Ruremonde, au nombre de quarante mille hommes sous la conduite du prince d'Orange et firent mine de tenter le secours. Le Roy, sur l'avis de leur marche, alla au-devant d'eux, résolu de les combattre s'ils s'opiniastroient dans leur dessein, mais à sa veüe, ils s'arrestèrent tout court et l'on eust dit que son aspect les avoit subitement transformés en spectateurs immobiles. Cependant, le duc d'Enguyen à qui le prince de Condé, son père, avoit remis la conduite du siège par ses soins, par ses ordres et surtout par son exemple, pressa si vivement les travaux et les attaques que le septiesme jour de tranchée ouverte, le gouverneur qui, d'abord, avoit répondu fièrement aux premières sommations, capitula mesme malgré l'avis certain qu'il receut que l'armée des confédérez se mettoit en devoir de le secourir.

C'est le sujet de cette médaille. On y voit une Pallas qui d'une main tient une couronne murale et de l'autre l'égide pour faire entendre l'inaction et l'immobilité des ennemis à l'approche du Roy. La ville de Limbourg paroist en esloignement et les mots de la légende : "*Rege in hostes signa obvertente*" et ceux de l'exergue : "*Limburgum captum*" signifient que Limbourg a esté pris pendant que le Roy, à la teste de son armée, couvroit le siège, 1675 [dessin].

La compagnie, selon la coustume, s'est séparée pour ne se rassembler qu'après les jours et les festes et d'autant que le mardy d'après le dimanche de Quasimodo est la feste de Saint-Jacques-Saint-Philippe. On ne se rassemblera que le samedi cinquiesme may.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 5 may

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coytel.

Registres de 1696.

M. Coypel a apporté les deux nouvelles médailles proposées l'une par M. de Tourreil sur la prise de Courtray et Dixmude, 1683, et l'autre par M. Dacier sur plusieurs villes prises. La compagnie en a esté contente et M. l'abbé Bignon les a prises pour les monstres à M. de Pontchartrain.

M. Coypel a aussy apporté une médaille reformée sur la prise d'Aix-la-Chapelle ; on l'a prié d'y retoucher.

M. Mauger a apporté à la compagnie la médaille de la naissance de M. le duc d'Anjou où l'on a gravé les testes de M^{gr} le Dauphin, de M. le duc de Bourgogne et de M. le duc d'Anjou, avec la légende "*Aeternitas imperii gallici*" et il a demandé si la compagnie ne vouloit y rien réformer avant qu'il la gravast, la raison de douter estoit que l'on avoit mis au-dessous des testes des deux jeunes princes les escussions de Bourgogne et d'Anjou et dans le milieu de la médaille un grand dauphin, ce qui paroissoit assez inutile. La compagnie a résolu qu'on osteroit le dauphin et les escussions, mais quelques-uns de MM. vouloient mettre à l'exergue les noms des deux jeunes princes et autour de la médaille : "*Ludovicus Delphinus Lud. Mag. filius, Lud. Dux Burg. Philip. Dux Andeg. Lud. filii, Lud Mag. nepotes*" comme il a esté pratiqué dans les médailles antiques d'Auguste où l'on voit "*Caius, Lucius Caesares, Augusti filii*". On a trouvé que cette légende seroit trop longue et on a arrêté qu'on ne mettroit à l'exergue que 1683 qui est la date de la naissance de M. le duc d'Anjou.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la bataille de Cambray et elle a esté arrêtée [dessin]. Le Roy, après avoir pris Valenciennes, vint mettre le siège devant Cambray. Il ne pouvoit faire de conquête plus importante et plus nécessaire à son estat. C'estoit en effet la place la plus avancée vers nos frontières et les partis qui en sortoient pendant la guerre désoloient la Picardie et mettoient tout ce pays sous contribution jusqu'à la rivière d'Oyse. La ville estoit forte et surtout la citadelle passoit pour une des meilleures places des Espagnols dans les Pays-Bas. Cependant, le Roy, malgré la saison contraire et une assés forte résistance des assiégés, se rendit en 21 jours maistre de la ville et de la citadelle. Ainsy nos provinces furent délivrées de la crainte continuelle où elles estoient auparavant et les peuples de la campagne commencèrent à cultiver la terre sans

Registres de 1696.

inquiétude, à l'abri de ces memes remparts d'où l'ennemy venoit, tous les ans, les ravager. C'est le sujet de cette médaille. Le laboureur menant sa charue qu'on y voit représenté marque la tranquillité restablie dans la campagne. La ville de Cambray est derrière dont une partie des fortifications paroît renversée. Les paroles de la légende : "*Metus finium sublatus*" et celles de l'exergue : "*Cameraco capta*" font entendre que la crainte est bannie de nos frontières depuis la prise de Cambray. 1677.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 8 may

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a distribué dans la compagnie des bourses, des jettons d'argent, envoyés par les trésoriers pour lesquels on avoit fait des devises.

M. Coypel a rapporté la médaille réformée pour la Paix d'Aix-la-Chapelle. La compagnie l'a approuvée et M. l'abbé Bignon l'a prise pour la monstrier à M. de Pontchartrain.

M. Dacier a bien voulu se charger de faire la description de la médaille sur la prise de Condé et M. l'abbé Tallemant luy en a remis l'empreinte en estain.

On a examiné la description de la médaille sur la bataille de Cassel et elle a esté arrestée [dessin]. En mesme temps que le Roy mit le siège devant Cambray, il envoya le duc d'Orléans, son frère, avec une partie de son armée, assiéger Saint-Omer. Le prince d'Orange, désespérant de pouvoir sauver Cambray, marcha avec trente mil hommes et vint se poster sur les hauteurs de Cassel. Sur le bruit de sa marche, le duc d'Orléans laissa des troupes devant la place et quoyqu'inférieur en nombre, vint au-devant de luy pour luy présenter la bataille. Dans ce temps-là, le Roy s'estoit rendu maistre de la ville de Cambray et n'ayant que la citadelle à prendre, il envoya au duc d'Orléans le mareschal de Luxembourg avec un détachement considérable. Ces troupes, pour seconder les intentions de S. M., firent une diligence extraordinaire et arrivèrent heureusement comme les deux armées estoient en présence. La victoire fut longtemps disputée, mais enfin le prince d'Orange fut entièrement défait.

Registres de 1696.

C'est le sujet de cette médaille. On y voit le duc d'Orléans qui apporte au Roy une palme pour marquer que l'honneur de cette victoire est principalement dû à S. M. Le Roy lui met une couronne sur la teste pour [le] récompenser de sa valeur. Les mots de la légende : *Praebente copias et fortunam suam Rege*" signifient que le Roy a presté au duc d'Orléans ses troupes et la fortune qui accompagne ordinairement ses armes. À l'exergue on a mis : "*Victoria ad Castellum Morinorum*", c'est-à-dire la victoire remportée près de Cassel. 1677.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 12 may

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallament. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a apporté trois empreintes de médailles nouvellement achevées par M. Rottier, l'une sur la bataille du Ter, l'autre sur la prise de Gironne et la troisieme sur l'Académie Royale des Inscriptions. L'Académie les a trouvées très belles, mais comme à la dernière il s'agissoit de mettre une datte et qu'il estoit malaisé de la déterminer, cette compagnie ayant eu de différentes institutions sous trois différens ministres, on a chargé M. l'abbé Tallemant de prier M. l'abbé Bignon de sçavoir là-dessus le sentiment de M. de Pontchartrain.

Comme il n'y avoit point de description faite de la médaille sur la prise de Tabago, ny de celle qui a esté frappée sur ce que le prince d'Orange a tenté deux fois inutilement le siège de Charleroy, M. Despréaux s'est chargé de la première et M. l'abbé Renaudot de la seconde.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la prise de Gand et elle a esté arrestée [dessin]. Dans le dessein que le Roy avoit fait d'assiéger Gand, il n'oublia aucune des précautions qui pouvoient assurer le succès d'une si grande entreprise. Il partit de Versailles avec la reyne, au mois de février, mais pour cacher aux ennemis son véritable dessein, au lieu de prendre le chemin de la Flandre, il marcha du costé de l'Allemagne et laissant la reyne à Stenay, il se rendit devant Gand avec une diligence extraordinaire. Il y trouva ses troupes pourveües abondamment de toutes choses, les quartiers estoient desjà pris, les

Registres de 1696.

lignes presque achevées et la tranchée preste à ouvrir. Les Espagnols furent d'autant plus estonnés qu'ils apprirent en un mesme jour que plusieurs de leurs places estoient investies et la nouvelle du siège de Gand qui leur vint la dernière leur parut la plus incroyable de toutes. Enfin, cette entreprise fut si sagement conduite et si promptement exécutée que les ennemis n'y purent mettre d'obstacle et que la ville et la citadelle furent contraintes de se rendre après 6 jours de tranchée ouverte.

C'est le sujet de cette médaille. La ville de Gand y paroist dans l'esloignement. On y voit deux figures de femmes ; l'une arrive en volant, ses aisles estendues ; la flèche qu'elle tient d'une main et le sable aislé qu'elle tient de l'autre représente la diligence. La prévoyance est marquée par l'autre femme; elle est assise sur un mortier et tient à sa main une corne d'Abondance. On voit sous ses pieds une pièce de canon, des boucliers et des outils à remuer la terre ; les tentes qui sont derrière elle désignent le camp, les barils de poudre et les bombes marquent les provisions de guerre. Les noms de ces deux femmes sont exprimés par ces mots latins : "*Celeritas et Providentia.*" On lit à l'exergue ces autres paroles : "*Expeditio Gandavensis*", ce qui fait entendre que cette médaille a esté frappée pour le siège de Gand, 1678.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 15 may

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par feu M. Quinault de la seconde médaille de la prise de Gand et elle a esté arrestée [dessin]. La prise de Gand jetta les ennemis dans une fort grande consternation. Ils connoissoient l'importance de cette ville capitale de la Flandre, située sur trois rivières au milieu d'un pays très fertile. Ils virent qu'après l'avoir perdue, il ne leur estoit plus possible de faire subsister leurs troupes, ny de conserver aucune communication avec leurs places maritimes où devoient aborder les puissans secours qu'ils attendoient d'Angleterre. Ainsy toutes leurs mesures estant rompues, ils se virent réduits à la nécessité d'accepter la paix aux conditions que le Roy voulut bien luy-mesme imposer.

Registres de 1696.

C'est le sujet de cette médaille. Une fille assise au milieu d'un parc de berger et qui a près d'elle un lion est le symbole de la ville de Gand. La prise de cette ville est marquée par la tristesse qu'on voit respandue sur la figure qui la représente et par le trophée. Les mots de la légende : "*Spes et opes hostium fractae*" signifient les espérances et les forces des ennemis détruites et ceux de l'exergue : "*Gandavo capta*" veulent dire la ville de Gand prise 1678.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 19 may

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. de Tourreil a apporté la description de la médaille sur la prise d'Huy et de Dinant et elle a été arrestée [dessin]. Mastrich pris sur les Hollandois couvroit le pays de Liège du costé le plus dangereux. Cependant, les confédérés occupoient encore sur la Meuse Huy et Dinant qui leur facilitoient la communication avec Namur et les mettoient en estat de ravager le pays de Liège et une partie de celuy d'entre Sambre et Meuse. Le Roy fit assiéger ces deux places, l'une par le mareschal de Créquy, l'autre par le marquis de Rochefort. Elles se rendirent en peu de jours. Leur prise assura tout le pays et ouvrit un chemin libre pour envoyer les secours nécessaires à Mastrich, la plus avancée de toutes les places que le Roy avoit conquises.

C'est le sujet de cette médaille. Le fleuve que l'on y voit représente la Meuse ; il tient à la main l'escusson de la ville d'Huy et de l'autre celuy de la ville de Dinant. Ces deux places paroissent dans l'esloignement sur les bords de cette rivière. Les paroles de la légende : "*Propagatis ad Mosam finibus*" signifient les frontières du royaume estendues du costé de la Meuse; l'exergue marque l'année 1675.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 22 may

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

Registres de 1696.

M. Coypel a apportées deux médailles réformées, l'une sur l'abandonnement des fortifications de l'Issel et l'autre sur la seüreté établie dans Paris. La compagnie les a approuvées et M. l'abbé Bignon les a prises pour les montrer à M. de Pontchartrain.

L'on a examiné les deux descriptions faites par M. l'abbé Tallemant des deux médailles frappées sur la seconde conquête de la Franche-Comté. On y a travaillé et on a remis à la première assemblée pour les achever.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 26 may

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a achevé l'examen des descriptions des deux médailles sur la seconde conquête de la Franche-Comté et elles ont esté arrestées [tondo vide]. Le Roy, par le traité d'Aix-le-Chapelle, avoit rendu la Franche-Comté au roy d'Espagne, mais sur la fin de l'année 1673, les Espagnols ayant déclaré la guerre à la France, S. M. résolut de reconquérir cette province si importante à la seüreté de ses estats. Il fit prendre Grey par le duc de Navaille et vint ensuite luy-mesme assiéger Bezançon qu'il obligea en peu de jours à capituler. De là, il marcha à Dole qu'il prit aussy ; Salins aussytost après fut pris par le duc de La Feuillade et les forts de Sainte-Anne et de Joux se rendirent au duc de Duras, en sorte qu'en moins de trois mois le Roy se vit pour la seconde fois maistre de cette province.

C'est le sujet de cette médaille. Le Roy y paroist sur un char de triomphe tiré par quatre chevaux attelés de front. On voit sous le char plusieurs estendards renversés et des boucliers où sont les armes des villes conquises. Les mots de la légende : "*De Sequanis iterum*" signifient que le Roy a triomphé une seconde fois de la Franche-Comté et ceux de l'exergue : "*Addita imperio gallico provinciâ*" veulent dire le royaume de France augmenté d'une province.

M. l'abbé Tallemant a proposé un nouveau sujet de médaille sur la prise de Bezançon en 1668. Comme la prise de cette ville a esté faite au cœur de l'hyver, il avoit pensé de représenter le Roy à cheval qui tient une couronne murale ; l'air est plein de

Registres de 1696.

neiges et de frimats et dans le coin de la médaille est l'Hyver qui paroist estonné. Pour légende il proposoit : "*Hymalis victoria*". Le corps de cette médaille a assez plu à la compagnie, mais on n'a pas esté contente de la légende. M. Coypel doit dessiner cette pensée et MM. ont promis de penser à quelque autre légende.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 29 may

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la prise de Bezançon en 1674 et elle a esté arrestée [dessin]. Dès que le Roy se fut mis en marche pour entrer dans la Franche-Comté, il envoya le duc d'Enguyen investir Bezançon qui en est la capitale et vint, peu de jours après, l'assiéger luy-mesme. On y fut fort incommodé des pluyes froides et des neiges qui, quoyque le printemps fut assez avancé, tomboient continuellement. La garnison composée de vieilles troupes allemandes et espagnoles se défendit courageusement. La ville, cependant, fut prise en huit jours de tranchée ouverte. Les ennemis se retirèrent dans la citadelle qu'ils estimoient imprenable. Ils en avoient achevé les fortifications sur les fondements qui en avoient esté jettez par les François en 1668. La place est presque entièrement environnée de la rivière du Doux et bastie sur un roc escarpé. Les troupes françoises l'attaquèrent en plein midy ; les soldats, à la faveur du canon qu'on avoit trouvé le moyen de mettre en batterie sur une hauteur plus élevée encore que la citadelle, gagnèrent en gravissant le haut du rocher et y vinrent planter leurs drapeaux, ce qui surprit si fort les ennemis qu'ils se rendirent au Roy.

C'est le sujet de cette médaille. On y voit le Doux appuyé sur son urne ; ce fleuve regarde avec estonnement une Victoire qui part en volant de la pointe d'un rocher et qui tient d'une main une couronne murale et de l'autre un foudre. On a représenté dans l'esloignement la ville, la citadelle et le rocher qui luy est opposé. Les mots de la légende : "*Virtus gallica*" signifient la valeur des François et ceux de l'exergue : "*Vesontio iterum capta*" veulent dire Bezançon pris pour la seconde fois. 1674.

Registres de 1696.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille proposé sur la prise de Bezançon en 1668. La compagnie a jugé qu'au lieu de la figure de l'Hyver, il estoit plus à propos de mettre le vent Borée qui souffle la neige et les frimats et pour légende, M. Dacier a proposé un mot de Virgile : "*Mediis aquilonibus.*" M. Racine du mesme Virgile : "*Nec frigora tardant.*" M. l'abbé Renaudot : "*Nec ignava hyems* " et M. Despréaux : "*Nequicquam soeviente hyeme* ". On a remis à la première assemblée à délibérer sur ces légendes et M. Coypel fera un nouveau dessein.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 2 juin

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description de la médaille frappée sur la nécessité où furent les ennemis de faire la Paix après la prise de Gand et d'Ypres et elle a esté arrestée [dessin]. La prise de Gand et d'Ypres sur les Espagnols ouvrit les yeux aux Hollandois qui voyoient par cette double conquête les François pour ainsy dire à leur porte. Ils acceptèrent aussytost les conditions de paix que le Roy leur fit offrir et obligèrent tous leurs alliés à s'y soumettre.

C'est le sujet de cette médaille. On y voit un autel sur lequel est posé un trophée. Le Roy présente une branche d'olivier à la Hollande qui tend une main pour la recevoir et de l'autre entraîne l'Espagne actuelle. Les mots de la légende : "*Hostes ad pacem adacti*" et ceux de l'exergue : "*Captis Gandavo et Ypris*" signifient les ennemis forcés d'accepter la paix après la prise de Gand et d'Ypres, 1678.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 5 juin

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Mauger, graveur, est venu consulter la compagnie sur plusieurs médailles qu'il estoit prest d'achever. La compagnie a réglé que la datte de la médaille des duels doit estre 1661. Qu'à la médaille de la naissance de monseigneur le duc d'Anjou où

Registres de 1696.

sont les testes de M^{gr} le Dauphin, de m^{gr} le duc de Bourgogne et de m^{gr} le duc d'Anjou, on mettra à l'exergue : "19^o Dec. 1683."

M. Mauger a représenté qu'à la médaille sur la naissance du Roy qui est : "*Ortus solis gallici*" lorsqu'elle a esté frappée, on avoit mis du costé de la teste une teste de Louis le Grand. La compagnie a jugé que cela avoit esté fait par mégarde, ou peut-estre parce qu'il n'y avoit pas de teste de Louis XIII qui fut de la grandeur convenable, mais elle a arrêté en mesme temps que dans le nouvel ordre que fait ledit s^r Mauger, il falloit mettre une teste de Louis XIII à cette médaille. Il a demandé quelle datte il falloit mettre à la médaille du Val-de-Grâce et la compagnie a jugé de mettre la mesme qui est à l'inscription du frontispice ou dans le couvent et qui marque le temps auquel ce bastiment a esté commencé et sur ce qu'il a exposé qu'ayant à faire plusieurs testes du Roy en divers âges, il n'estoit pas seur de l'inscription qu'il y falloit mettre, la compagnie a dit que jusqu'en l'année 1672, il falloit mettre ; "*Lud. XIV Fran. Et Nav. Rex*" et depuis cette année : "*Lud. Magnus Rex Christianissimus*".

La compagnie s'est séparée jusqu'au mardy dix-neufviesme juin à cause des festes.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 19 juin

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté deux médailles qu'il a réformées, l'une sur le nouveau pavé de Paris, l'autre sur la prise de Marsal[a]. La compagnie les a approuvées et M. l'abbé Bignon les a prises pour les monstres à M. de Pontchartrain.

On a examiné la description faite par M. Despréaux de la médaille sur la prise du fort de Tabago et elle a esté arrêtée [dessin]. Quoique le comte d'Estrées eust remporté une victoire complète sur les Hollandois dans le port de Tabago et qu'il eust brûlé tous leurs vaisseaux, il n'osa pas néantmoins, avec le peu de troupes qu'il avoit, entreprendre le siège du fort, mais l'année d'après, suivant l'ordre qu'il receut, il revint mieux accompagné et ayant fait sa descente dans l'isle, il s'approcha aussytost de la place contre laquelle il fit

Registres de 1696.

mettre sur-le-champ trois mortiers en batterie. Il y avoit dedans une garnison assés considérable et on croyoit que le siège seroit de durée, mais heureusement pour les assiégeans, la seconde bombe qu'on jetta d'un des trois mortiers tomba si juste sur le magazin à poudres du fort qu'elle y mit le feu, fit un débris horrible et tua le commandant et presque toute la garnison. Il ne resta qu'un très petit nombre d'hommes qui n'étant pas en estat de tenir, s'enfuirent tout effrayés dans des bois voisins de la place, de sorte que les François s'estant avancés pour attaquer n'y trouvèrent plus personne et se rendirent ainsy maistres de ce fort si célèbre, sans avoir perdu un seul soldat.

C'est le sujet de cette médaille. On y voit une bombe qui tombe sur un fort, avec ce mot à la légende : "*Uno ictu*", d'un seul coup, pour monstrier que la prise de ce fort a esté l'effet de la cheüte d'une seule bombe. Il y a à l'exergue : "*Tabagum expugnatum*", Tabago prise sur les Hollandois. 1677.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 26 juin

MM. Charpentier, Despréaux, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On n'a pas travaillé le samedi à cause que l'Académie François, occupée à l'élection de M. l'abbé Fleury en la place de feu M. de La Bruyère avoit pris une partie de ce temps.

On a examiné la description faite par M. Dacier de la médaille sur la prise de Condé et elle a esté arrestée [dessin]. Sur la nouvelle que les François avoient investi Condé, le prince d'Orange, pour répondre à ses promesses et à l'attente des alliés, marcha avec une extrême diligence pour secourir une place qui, par sa situation et par l'estat de la Ligue, se trouvoit alors leur estre d'une grande importance. Cependant, le Roy arriva au camp le 21 d'avril. Après avoir reconnu la place, il fit ouvrir la tranchée dès le soir mesme, à la demi-portée du mousquet et pressa si vivement les travaux que le cinquième jour, tous les dehors furent emportés l'épée à la main et la ville obligée de se rendre à discrétion, presque en présence des armées d'Espagne et de Hollande qui s'estoient avancées entre Mons et Saint-Guilain, mais le Roy, par sa bonté ordinaire, la sauva de la fureur du soldat et la

Registres de 1696.

garantit du pillage. C'est le sujet de cette médaille. On y voit trois urnes qui représentent les trois rivières qui passent à Condé, l'Escaut, l'Hoesneau³⁶ et la Haisne³⁷. Sur l'urne du milieu il s'élève un caducée qui est un symbole de paix et de sécurité, avec une palme d'un côté et de l'autre un laurier qui sont les marques de la victoire et au-dessus pour légende : "*Clementia victoris*", la clémence du vainqueur. Les mots de l'exergue : "*Condatum vi raptum ab excidio servatum*" signifient Condé pris d'assaut et garanti du pillage, 1676.

On a examiné ensuite la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur toutes les conquêtes faites pendant la guerre jusqu'à la Paix de Nimègue et elle a été arrêtée [dessin]. Dans cette médaille on voit le Roy sur un quadriges en habit de triomphateur. La Victoire vole derrière luy et luy-mesme une couronne sur la teste. Les mots de la légende : "*Belgicus, Sequanicus, Germanicus*" sont des titres qu'on luy donne à la manière des Romains pour marquer les conquêtes qu'il a faites dans les Pays-Bas, dans la Franche-Comté et en Allemagne et ceux de l'exergue : "*Triumphator semper augustus*" font entendre que S. M. n'a porté ses armes en aucun lieu sans triompher. 1678.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 30 juin

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur la paix de Nimègue et elle a été arrêtée [dessin]. Le Roy qui avait toujours été plus attentif au bien de son royaume que sensible à la gloire de faire des conquêtes, n'eust pas plus tost pris Gand et Ypres que renonceant à tous les avantages qu'il pouvoit tirer de la prise de ces places, il ne songea qu'à profiter de cette occasion pour donner la paix à l'Europe. Il en dicta luy-mesme les articles et les envoya à ses plénipotentiaires avec ordre de déclarer aux confédérés que c'estoient là ses dernières intentions et qu'il leur laissait le choix ou d'y souscrire ou de

³⁶. L'Haisneau.

³⁷. La Haisne.

Registres de 1696.

continuer la guerre. Ces conditions furent d'abord acceptées par les Hollandois, peu de temps après par les Espagnols et enfin par l'Empereur et par les princes du Nort, sans qu'on y apportât aucun changement.

C'est le sujet de cette médaille. Le caducée qui est le symbole de la Paix est planté sur un foudre qui est la marque de la souveraine puissance et ces mots : "*Pace in suas leges confecta*" signifient que le Roy a donné la paix aux conditions qu'il luy a plu d'imposer. 1678.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 3 juillet

MM. Charpentier, Renaudot, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Renaudot de la médaille sur la double levée du siège de Charleroy et elle a esté arrestée [dessin]. Après que le Roy eut conquis avec une rapidité incroyable un grand nombre de villes des Provinces-Unies, les Hollandois qui s'estoient inutilement opposés aux armes de S. M., voulurent essayer de réparer leur honneur par quelque action d'éclat. Le prince d'Orange, avec les armées des estats et quelques troupes espagnoles que le comte Monterey, gouverneur des Pays-Bas luy avoit envoyées, contre la foy des traités et qui estoient commandés par le comte de Marsin, vint camper devant Charleroy qu'il fit investir le 15 décembre 1672. Il n'y avoit qu'une foible garnison dans la place et ce qui estoit encore plus favorable pour les ennemis, le comte de Montal, gouverneur, en estoit absent, mais peu de jours après, il trouva moyen d'y rentrer en forçant avec cent cinquante maistres les gardes et les retranchements des assiégeans. Il ne leur donna depuis aucun repos, faisant tous les jours de vigoureuses sorties qui rompirent si bien toutes les mesures qu'il les obligea à penser à se retirer avant qu'ils eussent fait l'ouverture de la tranchée. Le bruit de la marche du Roy qui partit le 21 pour s'avancer sur la frontière acheva de les déconcerter et ayant renvoyé le mesme jour leur artillerie et une partie de leurs préparatifs, ils décampèrent le 22.

En 1677, le prince d'Orange investit encore Charleroy le 6 d'aoust, mais le mareschal de

Registres de 1696.

Schomberg s'estant avancé de ce costé-là l'obligea, au bout de huit jours, de se retirer honteusement.

C'est le sujet de cette médaille. On y voit une couronne d'herbes verdoyantes et fleuries que les Anciens appelloient *graminea* et qu'on donnoit pour récompense à ceux qui avoient fait lever le siège d'une ville. Dans le milieu est l'inscription : "*Ob Carolo-regium bis obsidione liberatum*" qui signifie pour avoir fait lever deux fois le siège de Charleroy. À l'exergue sont les deux dates : "*1672, 1677*".

On a examiné ensuite la description faite par feu M. de La Chapelle de la médaille sur la paix du Nort. La compagnie a trouvé beaucoup à reprendre à la médaille et à la description et on a remis à une autre assemblée à en délibérer plus amplement.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 7 juillet

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a monsté à la compagnie la médaille de "*Felicitas temporum*" qu'il a réformée. Elle a esté trouvée très belle et M. l'abbé Bignon l'a prise pour la monstrier à M. de Pontchartrain.

M. l'abbé Tallemant a rapporté la médaille de la Paix du Nort et pour le type la compagnie a résolu qu'on osteroit le palmier et les boucliers qui y sont attachés comme choses inutiles. Elle veut aussy qu'on oste l'inscription qui estoit au piédestal de l'autel pour la mesme raison.

On a ensuite examiné la description refaite par M. l'abbé Tallemant et elle a esté arrestée [dessin]. Le roy de Suède et le duc d'Holstein estant demeurés fermes dans l'alliance qu'ils avoient avec la France, eurent à soutenir la guerre contre le roy de Danemark et l'électeur de Brandebourg. Ces deux princes entrèrent dans le pays de Bremen et dans la Poméranie et s'emparèrent de tous les estats que le roy de Suède et le duc d'Holstein possédoient en Allemagne. Le Roy dont les forces estoient occupées dans les Pays-Bas et sur le Rhin ne se vit pas plustost en estat de forcer ses ennemis à accepter la paix aux conditions qu'il leur avoit prescrites qu'il songea à restablir ses alliés. Il déclara expressément qu'il ne mettroit point les armes bas qu'on ne leur eust rendu tout ce qui avoit esté pris pendant la guerre. Les Hollandois, le roy d'Espagne et

Registres de 1696.

l'Empereur ne laissèrent pas de signer la paix, mais le roy de Danemark et l'électeur de Brandebourg ne voulant pas s'y soumettre, le mareschal de Créquy eut ordre de marcher sur eux. Il traversa l'Allemagne avec une telle rapidité que ces princes, surpris de voir à leurs portes une armée victorieuse qu'ils croyaient encore sur nos frontières, se virent obligés de rendre toutes leurs conquêtes et de signer la paix.

C'est le sujet de cette médaille. On y voit l'autel de la Paix représenté à la manière antique. La Paix est d'un costé de cet autel et de l'autre est la Victoire. Les mots de la légende : "*Sociorum defensori*" marquent que le Roy est le deffenseur des alliés, et ceux de l'exergue : "*Pax septentrionis*" signifient la paix du Nort. 1679.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 10 juillet

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a reparlé de l'inscription de la médaille proposée sur la prise de Bezançon : "*Nequicquam soeviente hyeme*" a paru un peu équivoque parce que cela signifie naturellement que l'hyver n'estoit pas fort violent. Ainsy cette inscription a esté rejetée. "*Mediis aquilonibus*" a eu plus d'approbateurs ; quelqu'un néanmoins a dit que dans Virgile ce mot est dans un autre sens que celui qu'on luy veut donner icy ; c'est Didon qui dit à Énée : "*Quin etiam hyberno moliris sidere classem et mediis properas aquilonibus sive per altum.*" Elle ne prétend pas le destourner en disant qu'il fera froid "*mediis aquilonibus*", c'est-à-dire que les aquilons, ou vents du Nort, sont contraires à son voyage et le feront périr, et icy on veut que "*mediis aquilonibus*" signifient le froid, parce que c'est les vents du Nort qui font le froid et la neige et qui règnent pendant l'hyver. Néanmoins, plusieurs panchoient assez à le laisser. "*Nec ignava hyems*" a aussy trouvé des contradicteurs. Quelques-uns ont dit que cela pouvoit signifier que l'hyver estoit fort. On a pourtant conclu que ce mot donoit une idée fort agréable et signifioit très proprement dans le vray sens de Virgile que l'hyver qui est une saison morte et oisive pour la guerre et pendant laquelle les

Registres de 1696.

troupes agissent peu n'a pas empêché la Roy de faire des conquestes.

On a ensuite examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur ce que le roy de Pologne a esté fait chevalier du Saint-Esprit et elle a esté arrestée [dessin]. Après la mort de Michel Wisnowiesky, roy de Pologne, Jean Zobiesky, grand mareschal et grand général, fut eslu roy. Dès qu'il fut parvenu à la couronne qu'il devoit en partie aux bons offices de la France, il tesmoigna au Roy qu'il souhaittoit d'avoir le collier de l'ordre du Saint-Esprit. S. M. le lui envoya par le marquis de Béthune, chevalier de ses ordres et beau-frère de la nouvelle reyne de Pologne³⁸ auquel il donnoit pouvoir de luy conférer les ordres de chevalerie de Saint-Michel et du Saint-Esprit, avec les cérémonies accoustumées, ce qui fut fait.

C'est le sujet de cette médaille. Dans le milieu est un escu mi-party des armes de Zobiesky et du royaume de Pologne ; autour sont les coliers de l'ordre de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Les mots de la légende : "*Concordiae vinculum*" signifient que c'est un lieu de concorde et d'amitié entre les deux roys et ceux de l'exergue : "*Joanne Polonorum rege torque donato*" veulent dire que Jean Zobiesky, roy de Pologne, a reçu le cordon bleu. 1675.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 14 juillet

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille de Bezançon et M. Charpentier a dit que l'on ne pouvoit mettre le Roy à cheval à cette expédition parce qu'il n'y estoit pas en personne et que c'est le prince de Condé qui fit le siège. Cela s'estant trouvé vray, on a jugé qu'il falloit mettre ce dessein pour Dole dont le Roy fit luy-mesme le siège, mais on fit encore difficulté sur ce type et on ne trouvoit pas à propos de mettre le Roy à cheval pour un siège. Cela a donné lieu à penser de figurer l'hyver qui couronne le Roy, mais comme on ne peut représenter l'hyver

³⁸. Née Marie Casimire La Grange d'Arquien, dont la sœur était m^{ise} de Béthune. Son tombeau est à Saint-Pierre de Rome.

Registres de 1696.

que sous la figure d'un vieillard qui a un foyer près de luy, on ne s'est pas arrêté à cette pensée. On a jugé plus convenable de représenter un soldat qui ouvre une tranchée, les vents qui soufflent la neige et les frimats et un profil de bastion dans l'esloignement. M. Coypel s'est chargé d'exécuter ce dessein et la compagnie a résolu de mettre pour légende : "*Nec Hyems ignava*" et à l'exergue : "*Dola Sequanorum expugnata. 1678.*"

M. de Turreil a proposé pour la prise d'Oudenarde en 1667 de représenter Mars qui met sur la teste de l'Hymen une couronne murale et pour légende : "*Dotale bellum*". On a dit que "*Dotale bellum*" dans Sénèque le tragique d'où ce mot paroissoit pris signifioit une guerre donnée en dot et non pas une guerre entreprise pour la dot et pour le type on a remis à une autre assemblée à l'examiner.

M. Despréaux a proposé pour la prise de Stenay en 1654 de représenter la ville de Stenay à genoux et la France qui luy présente un estendart et pour légende : "*Vrbium Gallicarum ad Mosam securitas*". On a remis à une autre assemblée à examiner ce dessein et pour la légende on a allégué que dans le catalogue il y a quelques inscriptions toutes pareilles.

M. Dacier a proposé pour la prise de Douay en 1667 de représenter Mars qui tient une couronne murale et pour légende : "*Mars vindex*." Le type a paru trop rebattu dans le catalogue des médailles, aussy bien que la légende qui a esté employée pour la bataille de Fleurus : "*Mars victor foederum violatorum*" et pour le combat de Saint-Denys : "*Mars celatae pacis vindex*". Quelqu'un a dit que pour Douay, il falloit représenter le Roy dans la tranchée où, effectivement, il exposa beaucoup sa personne et pour la légende M. Despréaux a proposé : "*Rege opus urgente*." La compagnie a approuvé cette pensée et M. Coypel a dit qu'il verroit le dessein qui a esté fait sur ce sujet-là par le s^r Vandermeulen pour les tapisseries du Roy et qui est gravé afin de s'y conformer.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 17 juillet

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

Registres de 1696.

M. l'abbé Tallemant a dit à la compagnie qu'il restoit peu de médailles à inventer et que pour se mettre en estat de donner l'*Histoire du Roy* depuis le jour de son avènement à la couronne jusqu'en 1679, il estoit à propos de penser à les faire. MM. ont promis d'y penser incessamment.

Il a leü ensuite le catalogue des descriptions qui manquent et MM. les ont distribuées entre eux, ainsy qu'il est icy arrêté :

M. Racine, Erford rendu à l'électeur de Mayence, Woerden secourue ; M. Despréaux, la mort de Louis le Juste, la Régence de la Reyne Mère, la prise de Dunkerque en 1646, le Roy protecteur de l'Académie Françoisse ; M. Charpentier, l'ambassadeur de Pologne pour demander la princesse Marie, la bataille de Rethel, la paix d'Italie en 1644, la prise de Valence en Italie ; M. l'abbé Renaudot, la prise de Piombino et de Portolongone, l'électeur de Bavière chassé de ses estats, 1648, Munic et ses principales villes prises en 1664 ; M. de Turreil, la prise de Gravelines en 1644, l'électeur de Trèves restably 1644, la bataille navale de 1647, le Roy protecteur de l'Académie Françoisse ; M. Dacier, plusieurs villes prises en 1645, en 1646, en 1647, en 1648, 40 villes prises en Hollande 1672, M. l'abbé Tallemant, la prise de Trin et Pondesture, la prise de Lewe³⁹, la bataille de Saint-Denis, les Grands Jours en Auvergne.

On avoit proposé quelque dessein pour les villes prises en 1653, mais M. Racine a dit qu'il croyoit que pour cette année-là on devoit faire connoistre que les dissensions civiles estoient appaisées et que les villes prises estant simplement des villes qui rentroient sous l'obéissance du Roy, il falloit d'exprimer autrement que pour des villes conquises sur les ennemis et pour cela il a proposé de représenter le soleil qui sort brillant des nuages, pour légende : "*Serenitas*" et à l'exergue : "*Plurimae urbes receptae*". Cette pensée a fort plu à la compagnie ; le mot de *serenitas* a paru un peu nouveau, mais on a trouvé qu'il exprime si bien le calme qui succéda à tous les malheurs de la guerre que l'on a résolu que M. Coypel la dessineroit et qu'on l'enverroit à M. de Pontchartrain.

³⁹. Louvain.

Registres de 1696.

M. Coypel a apporté le dessein de Dole et M. l'abbé Bignon l'a pris pour les monstres à M. de Pontchartrain.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 21 juillet

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel. M. Despréaux estoit incommodé.

M. l'abbé Renaudot a apporté un catalogue des livres nécessaires à la compagnie pour les joindre à ceux qu'on a desjà. On a lu ce catalogue et M. l'abbé Bignon s'en est chargé pour les présenter à M. de Pontchartrain qui a témoigné vouloir bien s'employer pour obtenir du Roy cette petite bibliothèque composée de livres dont on a besoin tous les jours.

M. l'abbé Bignon a remis entre les mains de M. l'abbé Tallemant trois desseins qu'il a retirés des graveurs pour les mettre dans le registre en leur ordre quand on en fera les descriptions. Ces desseins sont la bataille de Rethel, Les Grands Jours en Auvergne et la promotion des chevaliers du Saint-Esprit.

M. Dacier a proposé un dessein de médaille sur la prise de Bezançon en 1668. Comme cette ville se rendit presque sans résistance, sa pensée est de représenter la Renommée qui vole et qui embouche une trompette et en bas la ville de Bezançon sous la figure d'une femme couronnée de tours ayant près d'elle l'escu de ses armoiries, laquelle paroist effrayée et présente ses clefs. Pour légende : "*Terror nominis*" et à l'exergue "*Vesuntio capta. 1668.*" La compagnie a approuvé cette pensée et M. Coypel la doit dessiner.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur le mariage de la reine d'Espagne⁴⁰ et elle a esté arrestée [dessin]. Après la paix de Nimègue, le marquis de Los Balbazes vint [comme] ambassadeur extraordinaire en France demander en mariage pour le roy d'Espagne, son maître, Marie Louise d'Orléans, fille de Philippe de France, duc d'Orléans et de Henriette, fille de Charles premier, roy d'Angleterre. Ce mariage fut

⁴⁰. Marie-Louise, fille de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV.

Registres de 1696.

arrêté au mois d'aoust 1679 ; la cérémonie se fit à Fontainebleau et le prince de Conti épousa la princesse au nom du roy d'Espagne.

C'est le sujet de cette médaille dans laquelle on voit l'ambassadeur d'Espagne qui fit la demande et le Roy qui, tenant Mademoiselle, le remet entre les mains de cet ambassadeur. Monsieur, frère unique du Roy, père de la princesse, est présent. Les mots de la légende : "*Maria Ludovica Aurelianensis Carolo secundo Hispaniarum regi collocata*" font entendre que le Roy donne Marie-Louise d'Orléans à Charles Second, roy d'Espagne ; à l'exergue on lit : "*Pace pronuba.*", pour signifier que ce mariage a esté une suite de la paix, 1679.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 24 juillet

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel. M. Despréaux estoit encore incommodé.

M. Coypel a apporté deux desseins de médailles proposés dans les dernières assemblées pour la prise de Bezauçon et pour la prise de plusieurs villes en 1652. La compagnie les a approuvées et M. l'abbé Bignon les a prises pour les monstrier à M. de Pontchartrain.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur l'embellissement et l'agrandissement de la ville de Paris et elle a esté arrestée [dessin]. Dans le temps que le Roy paroissoit tout occupé de la guerre, il ne laissoit pas de donner ses soins à tout ce qui pouvoit contribuer à l'embellissement de la capitale de son royaume. On élargissoit les rues, on bastissoit de nouveaux quais, on augmentoit le nombre des fontaines pour la commodité publique, mais ce qu'il y a de plus magnifique et de plus grand, c'est la continuation du rempart commencé par Henry second. Ce rempart qui n'alloit que depuis le bord de la Seine, près de l'Arsenal jusqu'à la porte Saint-Antoine embrasse à présent la moitié de la ville et va regagner la rivière au-dessous des Tuilleries. Il est d'une prodigieuse largeur et presque partout revestu de pierre et planté d'ormes qui forment des allées et un ombrage agréable. Les portes de la ville qui se trouvent sur cette route ont esté changées comme en autant d'arcs de triomphe dont il y en a deux plus beaux que les

Registres de 1696.

autres, aux mesmes lieux où estoient autrefois la porte Saint-Martin et la porte Saint-Denis⁴¹. Ce sont ces deux arcs de triomphe que l'on voit représentés dans cette médaille. La Ville de Paris est au milieu sous la figure d'une femme couronnée de tours ; elle porte sur sa main le navire qu'elle a pour armoiries et à costé d'elle est une corne d'Abondance qui est le symbole de la félicité des peuples ; plus bas est le fleuve de la Seine. Les mots de la légende : "*Ampliata et ornata urbe*" signifient que la ville de Paris a esté estendüe au-delà de ses anciennes murailles et en mesme temps considérablement embellie ; à l'exergue on lit : "*Lutetia*", c'est-à-dire Paris.

On a esté en peine de la datte de cette médaille et M. l'abbé Bignon ayant dit que du temps de la Prévosté de M. Le Pelletier⁴² il y avoit eu un arrest du Conseil d'Etat qui avoit arrêté le plan des remparts et qu'il croyait que l'on devoit y mettre la datte du temps de cet arrest, on l'a prié de s'en informer afin de se conformer à cette datte.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 28 juillet

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Bignon a apporté à la compagnie les empreintes de toutes les testes du Roy faites dans tous les temps de son règne. Comme il s'en est trouvé une très grande quantité et qu'il a fallu choisir et les mettre en ordre pour les différents âges du Roy, cela a occupé toute la séance. On en a mis à part douze pour servir aux médailles suivant les temps des événements qu'elles contiennent et M. l'abbé Bignon les donnera à M. Mauger pour les graver.

M. l'abbé Tallemant a donné à chacun de MM. un mémoire des descriptions qu'ils sont chargés de faire.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 31 juillet

⁴¹. Construites respectivement par Bullet et Blondel.

⁴². Michel Le Peletier de Souzy (1640-1725), intendant des fortifications de 1689 à 1725.

Registres de 1696.

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Mauger est venu prier la compagnie de régler quelques abréviations qui lui sont nécessaires à cause que l'ordre des médailles qu'il fait est d'un plus petit moule que les premières qui ont été faites. On les a toutes réglées et ensuite il a montré plusieurs empreintes de ses nouvelles médailles dont MM. ont été très contents. Les desseins réformés par M. Coypel sont exécutés d'une manière très belle et font espérer que tout cet ordre nouveau sera d'un goust comparable à l'antique.

M. l'abbé Renaudot a proposé un dessin de médaille pour le combat de Zinzeim en 1674. Comme dans cette action M. de Turenne prit d'assaut la ville de Zinzeim et défit ensuite les Allemands, sa pensée estoit de représenter Mars qui tient son javelot et à ses deux costés sont deux femmes explorées, l'une couronnée de tours représente la ville et l'autre avec une couronne impériale marque l'Allemagne. Ce dessein a paru trop grand pour une action particulière comme cellecy où il n'y avoit qu'une petite partie des forces de l'Empire, outre que la ville de Zinzeim n'est pas une ville fortifiée et comme le principal caractère de ce combat est la valeur des troupes et la diligence avec laquelle M. de Turenne joignit les ennemis, on a proposé de mettre pour type un foudre aislé tel qu'on en voit dans quelques médailles antiques d'Auguste et d'autres empereurs et pour légende simplement "*Pugna ad Zintzeimium*". Cette dernière pensée a plu à la compagnie et MM. ont promis d'y penser encore.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur les dix villes d'Alsace et elle a été arrêtée [dessin]. Quoique par le traité de Munster l'Empereur et l'Empire eussent cédé à la France la souveraineté de la haute et de la basse Alsace, il y avoit néanmoins dix villes de cette province qui refusoient de reconnoître le Roy pour leur souverain, mais enfin ces villes, peu à peu, se sont soumises et ont presté le serment de fidélité. On voit autour de cette médaille les noms et les armes de ces dix villes ; dans le milieu l'Alsace figurée par une femme à genoux reçoit des mains de la France un escusson chargé de trois fleurs de lys pour marquer qu'elle la reconnoist pour souveraine. Les

Registres de 1696.

paroles de la légende : “*Civitates decem imperialies in ditionem gallicam concedunt*” veulent dire que les dix villes impériales d’Alsace se soumettent à la France. Les mots : “*Fides Alsatiae*” qui sont à l’exergue font connoître preste serment de fidélité.

[Signé] : l’abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 4 aoust

M. l’abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a reparlé de la médaille proposée par M. de Tourreil pour la prise d’Oudenarde dont le type est Pallas qui couronne l’Hyménée et pour légende il vouloit mettre : “*Pro dote triumphi*”, en faisant allusion à ce vers de Juvénal : “*Numeratque in dote triumphos.*” Cette pensée a paru très agréable, mais il a semblé que c’estoit dire le contraire de ce qu’on veut exprimer, car ces mots signifient naturellement que les triomphes tiennent la place de la dot et icy on veut faire entendre que les villes prises par le Roy ont suppléé aux domaines qui estoient la dot de la reyne. Ainsy, le Roy a la ville d’Oudenarde et la gloire de l’avoir prise, ce que *Pro dote triumphi* n’exprime pas assés et on a résolu de mettre “*Dotales triumphi.*”

M. Dacier a proposé pour légende à la médaille de Douay où le Roy est représenté dans la tranchée donnant les ordres et pressant le travail avec péril pour sa personne, de mettre : “*Hortator et exemplum.*” Ce mot de *hortator* a paru nouveau, mais M. Dacier alléguant qu’il est de Tite-Live, il n’a plus esté question que de voir si ce terme convient au Roy. Il a encore levé ce doute en faisant connoître qu’il est dit d’un général des Romains. Quelques-uns ont proposé *dux et commilito*, mais ces mots n’ont point paru si nobles que *hortator et exemplum* et comme M. Coypel doit en faire le dessein, on a remis de décider entièrement la légende. On a encore agité le type de la médaille de Zeintzeim et on a dit qu’un foudre ailé ne convient pas à une action fort disputée comme celle-là et surtout nos troupes s’estant [r]alliées jusqu’à sept fois, cette objection n’a pas changé l’avis de la compagnie parce que le foudre est là pour marquer la vigueur et l’arrivée imprévue de nostre armée que les ennemis n’attendoient pas et c’est le propre de la

Registres de 1696.

foudre de frapper mesme avant l'éclair. C'est ce qui a donné à mettre pour légende : "*Vis et celeritas*" et à l'exergue : "*Pugna ad Zintzeimium. 1674.*"

Pour la seconde prise de Dole, M. l'abbé Tallemant a proposé pour type un dessein fait par M. Coypel pour la première prise de Bezançon et dont on se s'est pas servy ; c'est le Roy à cheval tenant une couronne murale. Il y avoit des vents et des frimats qu'on osterà et pour légende simplement "*Dola iterum capta*" et à l'exergue "*1674.*" Ce dessin a esté approuvé.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 7 aoust

M. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Talemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté les trois dessins proposés dans les dernières assemblées, savoir celuy de la prise d'Oudenarde, celuy du combat de Zeintzeim et celuy de la prise de Douay. La compagnie les a approuvés, sous le bon plaisir de M. de Pontchartrain et à propos de ce dernier, on a reparlé de la légende. M. de Tourreil proposoit de mettre "*Rex periculi immemor*", alléguant que *hortator* ne lui paroissoit pas assés noble. Néanmoins comme ce mot est dit par Tite-Live d'un général des Romains, on a laissé la légende: "*Hortator et exemplum.*"

On a examiné la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur Versailles et elle a esté arrestée [dessin]. Versailles est de toutes les maisons royales celle que le Roy a le plus aimées et qu'il a pris le plus de soins d'embellir. Il y a rassemblé tout ce que l'art et la magnificence peuvent faire voir de plus extraordinaire et de plus surprenant. On y trouve des bastimens si superbes, des jardins si agréables et si variés, des eaux si abondantes, des aqueducs d'un travail si prodigieux et une si grande multitude de riches ornements et de beautés différentes qu'il faudroit plus d'un volume pour les descrire. Non seulement le Roy y est superbement logé, mais les princes, les seigneurs et tous les officiers y ont des appartements également commodes et magnifiques. Enfin, le séjour que S. M. y fait ordinairement y a attiré tant de monde et y a fait bastir tant de maisons qu'il s'y est formé une ville fort peuplée et fort considérable.

Registres de 1696.

C'est le sujet de cette médaille. Le chasteau de Versailles y est représenté tel qu'on le voit du costé des jardins. On lit dans la légende ces paroles dont Virgile s'est servy pour exprimer l'affection particulière que Junon⁴³ avoit pour Carthage où elle faisoit son principal séjour : "*Coluit magis omnibus unam*", ce qui fait entendre que le Roy a choisy Versailles pour sa demeure ordinaire et que c'est la maison qu'il a préférée à toutes les autres ; à l'exergue on lit "*Versaliae*", Versailles.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 11 aoust

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coytel.

M. Dacier a proposé un dessein pour le combat de Ladembourg qui est le second combat donné par M. de Turenne contre les Allemands en 1674. Comme ce ne fut qu'une action de cavalerie où l'arrière-garde des Allemands fut défaite, sa pensée estoit de représenter un cavalier qui passe un fleuve en courant et qui tient l'estendard de France ; dans l'esloignement, quelques troupes qui fuyent. Ce type a paru fort convenable et M. Coytel le doit dessiner. Pour légende on n'a point cherché d'autre inscription que "*Germanis iterum fuis*" et à l'exergue "*Ad Nicrum*" ou "*Ad Nicarum*", car on n'a pas bien déterminé lequel des deux il falloit mettre. Ausone et quelques autres nomment le Nekre *Nicer*, mais la commune dénomination est *Nekarus*. MM. ont promis de chercher pour s'en asseûrer mieux.

La compagnie, pour le troisieme combat, a résolu en mesme temps de ne point mettre d'autre inscription que "*De Germanis tertio*" et à l'exergue : "*Ad Einsheimium. 1674*", et pour le type d'une commune voix, on a résolu de figurer une Victoire qui foule aux pieds des boucliers où partout on remarque l'Aigle impériale. M. Coytel s'est chargé de faire ce dessein.

On a examiné ensuite la description faite par M. l'abbé Tallemant de la médaille sur les Grands Jours en 1665, mais comme il y avoit beaucoup à corriger,

⁴³. Sans doute pour Didon.

Registres de 1696.

on a remis à l'assemblée suivante pour l'examiner entièrement.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 14 aoust

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté le dessein du combat de Heinsheim que la compagnie a approuvé, sous le bon plaisir de M. de Pontchartrain.

On a achevé la description de la médaille des Grands Jours [dessin]. Les troubles de la minorité et les longues guerres que la France eut à soutenir contre ses voisins avoient donné moyen à plusieurs gentilhommes dans quelques provinces de tyranniser impunément les peuples et de les opprimer par toutes sortes de vexations. Ces désordres s'exerçoient surtout en Auvergne et dans les provinces voisines. Le Roy, pour les réprimer, créa une de ces chambres qu'on appelle chambre des Grands Jours, composée d'un président au mortier et de plusieurs conseillers du Parlement de Paris dans le ressort duquel se trouvoient toutes ces provinces. Cette chambre eut une commission extraordinaire pour se transporter sur les lieux et faire le procès aux coupables. Elle tint sa principale séance à Clermont en Auvergne ; plusieurs gentilhommes furent condamnés ; les uns prirent la fuite et leurs chasteaux razés, les autres furent exécutés à mort et la seüreté publique fut entièrement restablie dans ces provinces. Il eut dans le mesme temps une autre chambre pareille, composée du Parlement de Toulouse qui se tint au Puy-en-Vellay pour le haut et bas Languedoc et pour les autres provinces du ressort de ce parlement.

C'est le sujet de cette médaille. La Justice qui tient d'une main la balance et l'épée, tend l'autre main à une femme qui représente les provinces affligées et qui implore sa protection. Les mots de la légende: "*Provinciae ab injuriis potentiorum vindicatae*" signifient que les provinces ont été délivrées de l'oppression des Grands ; à l'exergue est la datte 1665.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 18 aoust

Registres de 1696.

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté le dessin du combat de Ladembourg et la compagnie a pris plaisir à voir les trois desseins des trois combats qui ont paru très conformes aux actions qu'ils représentent. M. l'abbé Bignon les a pris pour les monstres à M. de Pontchartrain.

On a reparlé de la prise de Stenay pour laquelle M. Despréaux avoit cy-dessus proposé un dessein. On a examiné de nouveau la légende : « *Vrbium gallicarum ad Mosam securitas* » ; on y avoit trouvé que nous avions répété souvent ce mot de *securitas*, mais après y avoir bien pensé, on a trouvé cette objection trop foible pour manquer à dire une chose aussi importante que celle-là qui est que la prise de Stenay assura toutes les places que nous avions sur la Meuse et c'est le véritable et principal effet de cette prise. On a donc résolu que M. Coypel feroit le dessein et on s'est tenu à cette légende. Pour l'exergue, M. Racine a dit que Stenay en latin estoit *Satenaium*. On a remis à la première assemblée afin d'en estre asseürés.

On a examiné la description faite par M. l'abbé Renaudot de la médaille sur la prise de Piombino et Portolongone et elle a esté arrestée [tondo vide]. La campagne de 1646 avoit esté fort glorieuse dans les Pays-Bas et en Catalogne, mais le succès n'avoit pas esté égal en Italie où on avoit esté obligé de lever le siège d'Orbitelle. Cette disgrâce fut néanmoins réparée presque aussytost par la prise de Piombino et de Portolongone, places situées sur la coste de Toscane où il y avoit [une] garnison espagnole. Le mareschal de La Meilleraye estant arrivé avec une flotte considérable, assiégea ces deux places par mer et par terre, sans que les Espagnols à qui la conservation de ces ports estoit fort importante, pussent y envoyer du secours de Naples. Ainsy on s'en rendit maistre en fort peu de temps et ces deux conquestes mirent les princes alliés de la France en estat de ne plus rien craindre de la part de ses ennemis et de demeurer fermes dans son alliance. C'est le sujet de cette médaille. L'Italie y est représentée à l'antique et une Victoire en l'air luy montre deux couronnes murales pour signifier la prise de ces villes ; les mots de la légende :

Registres de 1696.

« *Firmata sociorum fides* » signifient que la fidélité des alliés avoit est affermie par ces avantages. Ceux de l'exergue : « *Plombino et Portolongo captis* » signifient la prise de Piombino et de Portolongone, 1646.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 21 aoust

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coytel.

Comme il restoit principalement encore trois médailles à inventer, sçavoir la prise de Beffort en 1654 et la prise de Saint-Guislain en 1655 et en 1677, M. Racine, pour en faciliter les desseins, a apporté un petit détail des circonstances de ces prises qui a d'abord servy à trouver un type fort beau pour la prise de Beffort, car comme il fait connoistre que cette ville qui avoit une bonne citadelle et qui estoit à l'entrée de la haute Alsace, faisoit contribuer toute l'Alsace et toute la Lorraine, on a jugé qu'on ne pouvoit mieux faire connoistre l'importance de cette prise qu'en représentant la Lorraine et l'Alsace tranquillement assises et pour légende : « *Alsatie et Lotharingiae quies* », et à l'exergue « *Befortium captum. 1654.* » M. Coytel doit faire ce dessein.

M. Racine avoit remarqué entre autres choses sur la prise de Saint-Guilain en 1677 que cette place avoit esté prise à la fin de l'année dans laquelle on avoit pris Valenciennes, Cambrai, Saint-Omer, Fribourg, à quoy il joignoit encore la bataille de Cassel et plusieurs autres avantages. M. l'abbé Tallemant avoit heureusement entré dans sa pensée par un dessein qu'il a apporté ; il vouloit figurer une Pallas qui tient un cercle formé par un serpent qui mord sa queue, ce qui est le symbole de l'armée, selon les Anciens et ce cercle doit estre entouré de laurier. Pour légende : « *Annus laureatus feliciter clausus* » et à l'exergue : « *Gislenopolis capta* » ou « *Fanum s^{ti} Gislani captum. 12 decembris 1677.* » On a approuvé ce dessein et pour la légende la compagnie a jugé que le mot « *laureatus* » n'estoit pas nécessaire et qu'il suffisoit de mettre « *Annus feliciter clausus* » et elle a mieux aimé « *Fanum s^{ti} Gislani* » que « *Gislenopolis.* »

Pour la première prise de Saint-Guislain en 1655, M. Racine disoit qu'il falloit la joindre avec celle de Condé qui fut pris peu de jours devant, mais comme

Registres de 1696.

ces deux places furent reprises deux mois après et que l'on a d'ailleurs une médaille générale pour les conquêtes de cette mesme année, on a esté d'avis de représenter à M. de Pontchartrain qu'on pouvoit se dispenser de faire cette médaille et d'attendre un nouvel ordre là-dessus.

On a reparlé de Stenay pour sçavoir si en latin on dit *Satenaium*, comme M. Racine le soutenoit tousjours. M. Dacier dit avoir lu *Stenaeum* dans l'histoire de M. de Thou⁴⁴. La compagnie ne s'est point encore déterminée.

M. Coypel a apporté le dessein de Stenay que la compagnie a approuvé et M. l'abbé Tallemant le doit envoyer à M. l'abbé Bignon pour estre monstré à M. de Pontchartrain.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 28 aoust

MM. l'abbé Bignon, Chapentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel. La feste de Saint-Louis fait vaquer le samedy.

M. l'abbé Tallemant a représenté à la compagnie qu'il y avoit encore trois médailles à faire pour remplir le catalogue, parce que l'on ne trouve pas les desseins de la prise d'Ypres et de la prise de Fribourg. M. Despréaux s'est souvenu qu'il avoit proposé pour légende de la prise de Fribourg : « *Solertia et virtute* », *solertia* à cause que ce siège avoit esté entrepris dans un temps où les ennemis croyant nos troupes retirées, s'estoient mis en quartier d'hyver, *virtute* à cause que les François y avoient fait voir beaucoup de valeur en prenant cette ville en plein hyver et malgré une très forte résistance des assiégés. M. Charpentier s'est aussy souvenu qu'il avoit proposé sur cette pensée de mettre : « *Delusis hostibus*. » Ces deux légendes ont esté fort disputées ; *Delusis hostium* paroissoit bien exprimer l'adresse qu'on avoit eue à tromper les ennemis, mais on trouvoit que ce n'étoit pas assés dire ; quelques-uns néanmoins, soutenoient qu'il n'y avoit que cette circonstance à relever, la valeur estant ordinaire dans tous les sièges et d'autant plus qu'à l'exergue mettant : « *Friburgum Brisgoiae*

⁴⁴. *Historia sui temporis*, Paris, 1604.

Registres de 1696.

captum » tout se trouve dit. Plusieurs penchoient davantage à « *Solertia et virtute* », parce que, bien que la valeur soit ordinaire dans tous les sièges, il y a à celui-ci quelque chose de plus extraordinaire à cause de la saison et parce que c'estoit sur la fin d'une longue campagne où les troupes estoient fort fatiguées, mais on alléguoit que ces deux mots mis ensemble ne rendoient pas bien la pensée, car on veut dire que c'est par adresse qu'on a eu le temps d'assiéger cette place et que c'est par beaucoup de valeur qu'on l'a prise et ces deux mots font entendre plus naturellement que cette ville a esté prise par ruse aussy bien que par beaucoup de valeur, ce qui n'est pas vray. On a remis à la première assemblée de délibérer sur ces deux inscriptions, puisque aussy bien on n'avoit pas encore de type pour cette médaille.

On s'est souvenu aussy qu'on avoit mis pour type à la prise d'Ypres une femme couronnée de tours, éplorée et assise aux pieds d'un orme ou ypreau, parce qu'on dit que cette ville est ainsy nommée à cause de la grande quantité de ces arbres qui viennent très beaux sur son terroir, mais outre que cette idée de femme éplorée ne plaisoit guères à la compagnie, on a jugé qu'il estoit plus propre à détourner le dessein de cette médaille sur ce que la prise de cette place précéda immédiatement la paix et pour cela M. Dacier a proposé de mettre un trophée au haut duquel seroit une couronne murale et pour légende : « *Victoriarum cumulis.* » MM. ont promis d'y apporter leurs pensées là-dessus à la première assemblée.

Pour Campredon⁴⁵ pris en 1689, M. Dacier proposoit de représenter un soldat qui monte à un bastion avec l'estendard de France, en bas le fleuve du Ter sur lequel est bastie cette place et pour légende : « *Catalonia aperta.* » Ce type a paru trop chargé et le mot n'a reçu d'autre difficulté si ce n'est qu'il ressemble trop à celui d'une autre médaille où il y a « *Belgium apertum.* » Cependant, il convient si bien à la prise de Campredon qui a effectivement donné lieu dans les campagnes suivantes de prendre Rose⁴⁶, Gironne et Palamos qu'on a cru s'en pouvoir servir sans scrupule. À la première assemblée on taschera de résoudre ces trois médailles.

⁴⁵. Camprodon.

⁴⁶. Rosès.

Registres de 1696.

M. Coypel a apporté la médaille de Saint-Guilain que M. l'abbé Bignon doit monstrier à M. de Pontchartrain.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 1^{er} septembre

MM. Charpentier, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

MM. ont apporté leurs pensées différentes pour le siège d'Ypres sur l'idée dont il a été parlé dans la dernière assemblée. M. Charpentier proposoit de représenter la Victoire qui mène la Paix et pour légende « *Victoriam pacem adducens.* » M. de Tourreil vouloit figurer Hercule mettant un rameau d'olive autour de sa massue et pour légende : « *Dominor et pacator.* » M. l'abbé Tallemant vouloit mettre un foudre et en sautoir une corne d'Abondance et un caducée ; le foudre marque la victoire et la corne d'Abondance et le caducée marquent la paix. Pour légende : « *Pax et virtus.* » M. Dacier avoit pensé de représenter la Victoire qui dresse un trophée et Mercure qui descend du ciel tenant son caducée et une branche d'olive ; pour légende : « *Victori pacem amanti* » ou bien « *Pax victoriae comes.* » Toutes ces pensées ont paru belles, mais la dernière qui est de M. Dacier a paru la plus agréable pour le type. Quelqu'un a douté d'abord que Mercure fust employé dans l'antique pour la paix, mais on a trouvé plusieurs médailles « *Mercurio pacatori.* » Ainsy, M. Coypel à qui ce dessein plaisoit aussi plus que les autres s'est chargé de l'apporter à la première assemblée. Pour légende on n'a pas esté d'un mesme avis et on a remis à la première assemblée à décider, les uns voulant « *Victoria pacem adducens* », les autres « *Pax victoriae comes.* »

M. l'abbé Renaudot avoit pensé pour la prise de Campredon de faire un petit amas de montagnes au haut desquelles sera une petite Victoire et pour légende : « *Catalonia aperta* » et à l'exergue : « *Campredoni capto.* » La compagnie a approuvé ce dessein et M. Coypel le doit faire.

Pour Friboug, M. l'abbé Tallemant proposoit de représenter Pallas ou Minerve comme déesse de la Prudence et du bon conseil et Mars, le dieu de la Guerre qui se tiennent par la main, avec la légende : « *Solertia et virtus.* » Quelqu'un vouloit ne mettre

Registres de 1696.

que la Minerve tenant un foudre et on s'y seroit volontiers arrêté, mais la médaille de Maestrick est toute pareille. On a encore proposé la légende : « *Delusis hostibus* », mais on n'a pas pu se déterminer et on a remis le tout à l'assemblée suivante.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardi 4 septembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté le dessein de la médaille d'Ypres dont la compagnie a esté fort contente, mais pour la légende on n'estoit pas encore déterminé. « *Pax victoriae comes* » paroissoit une proposition générale qui n'est pourtant pas vague, car, au contraire, il est très rare que la Paix accompagne la Victoire. « *Victori pacem amanti* » se sembloit pas convenir au type où l'on voit la Victoire et Mercure. M. l'abbé Tallemant a proposé de mettre : « *Victoria et pax* » et cette inscription simple a paru si bien exprimer ce que l'on vouloit dire par cette médaille et s'accorder si bien avec le type qu'on a résolu de la mettre.

M. Coypel a aussy apporté le dessein de la médaille de Campredon. La compagnie l'a approuvée, sous le bon plaisir de M. de Pontchartrain.

Il ne restoit que la médaille de Fribourg et on a reparlé du type proposé par M. l'abbé Tallemant de Minerve et de Mars, mais M. Despréaux fait connoistre que ces deux divinités ne pouvoient estre ensemble parce que Minerve et Mars estoient ennemis, Minerve ayant conduit et secondé Diomède qui blessa Mars, venus au siège de Troye. Ainsy, on a proposé de mettre Minerve seule, tenant un foudre et pour la faire différente de celle de Maestrick, on la vouloit mettre sur des nues foudroyant une ville. M. Despréaux vouloit mettre Mars qui auroit un renard à ses pieds, le renard estant le symbole de la ruse et à cause qu'on dit que à la guerre il faut coudre la peau du renard à la peau du lion, mais cette pensée n'a point plu à l'Académie. On est revenu à la Minerve, mais la difficulté estoit sur la légende : « *Solertia et virtus* » plaisoit à quelques-uns ; d'autres disoient que cela ne convient point au type et que d'ailleurs « *solertia* » ne signifioit pas ruse de guerre. On a

Registres de 1696.

trouvé néanmoins des autorités pour « *Belli solertia* » dont la compagnie a esté contente. On vouloit encore « *Delusis hostibus* », mais on ne pouvoit s'accorder sur l'une, ny sur l'autre de ces inscriptions. M. l'abbé Tallemant, après de longues disputes, a proposé « *Minerva victrix* » et en a fait voir l'autorité par plusieurs médailles d'empereurs dans l'antique. Cela a paru très bien convenir au type et à la prise de Fribourg qui fut un coup de teste et d'adresse, ce que Minerve représentoit très bien. Aussi, on s'est arrêté tout d'une d'une voix à cette inscription et M. Coytel doit dessiner incessamment cette médaille pour la remettre entre les mains de M. l'abbé Bignon qui aura la bonté de faire connoistre à M. de Pontchartrain que, suivant ses ordres, voilà tous les desseins de médailles de la vie du Roy jusqu'au temps où nous sommes entièrement achevés.

M. l'abbé Bignon a annoncé les vacances ordinaires jusqu'au mardy treiziesme de novembre et a prié MM. de songer aux devises de l'année 1697. La compagnie l'a remercié des bons offices et des soins particuliers qu'il prenoit de tout ce qui la regarde et MM. se sont séparés avec de mutuelles démonstrations de bienveillance et d'amitié.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Devises pour les jettons de 1696 :

1. Les Parties casuelles
2. L'Artillerie
3. L'extraordinaire des Guerres
4. L'ordinaire des Guerres
5. Les galères
6. La Ville
7. La Chambre aux Deniers
8. Les Bastimens du Roy
9. Le Trésor royal
10. La Marine

Catalogue des descriptions des médailles examinées et arrêtées dans l'Académie royale des inscriptions depuis le 12 novembre 1695 jusqu'au 4 septembre 1696 :

1. La prise de Maestrick
2. La prise de Maestick
3. L'électeur de Brandebourg
4. La bataille de Seneff
5. Les conquestes de Hollande en 1672
6. Les magazins

Registres de 1696.

7. La levée du siège d'Oudenarde
8. Les 3 combats gagnés par M. de Turenne
9. Les Allemands obligés à repasser le Rhin
10. Défaite des Espagnols et des Hollandais en Amérique
11. Les Invalides
12. Le secours de Messine
13. Prise de Bouchain
14. Bataille navale où Ruyter fut tué
15. Le combat d'Altheim
16. Combat naval de Palerme
17. Le siège d'Aire
18. La levée du siège de Maestrick
19. La prise de Valenciennes
20. Le combat de Tabago
21. La prise de Limbourg
22. La prise de Cambrai
23. La prise de Cassel
24. La prise de Gand
25. La prise de Gand
26. La prise d'Huy et de Dinant
27. La 2^{de} conquête de la Franche-Comté
28. La seconde conquête de la Franche-Comté
29. La prise de Bezançon en 1674
30. La nécessité où furent les ennemis de faire la paix après la prise de Gand et d'Ypres
31. La prise du fort de Tabago
32. La prise de Condé
33. Les conquêtes faites pendant la guerre jusqu'à la paix de Nimègue
34. La paix de Nimègue
35. La double levée du siège de Charleroy
36. La paix du Nord
37. Le roi de Pologne chevalier du Saint-Esprit
38. Le mariage de la reine d'Espagne
39. L'embellissement et l'agrandissement de Paris
40. Les dix villes d'Alsace
41. Versailles
42. Les Grands Jours
43. La prise de Piombino et de Portolongone
44. La prise de Dunkerque en 1646
45. Erfort rendu à l'électeur de Mayence
46. La prise de Piombino et de Portolongone
47. La prise de Charleroy en 1693
48. La levée du siège de Woerden
49. Les Anglois repoussés à Kébec en Canada

Registres de 1696.

50. Les prises faites des navires de la compagnie des Indes orientales en Angleterre par les vaisseaux du Roy armez en course

51. La prise de Gravelines en 1644
52. La prise de Trin et de Pondesture
53. Plusieurs villes prises en 1646
54. Plusieurs villes prises en 1647
55. Bataille navale de 1672
56. Prise de Courtray et de Dixmud
57. Prise de Dole en 1668
58. Prise de Bezançon en 1668
59. Prise d'Oudenarde en 1667
60. Prise de Stenay en 1654
61. Prise de Douay en 1661
62. Plusieurs villes prises en 1653
63. Combat de Zintzeim en 1674
64. Seconde prise de Dole en 1674
65. Combat de Ladembourg en 1674
66. Combat de Einsheim en 1674
67. Prise de Beffort en 1654
68. Prise de Saint-Guislain en 1677
69. La prise d'Ypres
70. La prise de Fribourg
71. La prise de Campredon

Liste des académiciens qui composent l'Académie royale des Inscriptions :

- M. de Pontchartrain, ministre et secrétaire d'Etat, M. de Maurepas, secrétaire d'Etat, receü en survivance, M. l'abbé Bignon
- MM. Charpentier, Racine, Despréaux, de Tourreil, l'abbé Renaudot, de La Loubère, Dacier
- M. l'abbé Tallemant, secrétaire
- M. Coypel pour les desseins

Du mardy 13 novembre

Les assemblées ordinaires ont commencé au Louvre. MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant et M. Coypel s'y sont trouvez et se sont tous reveüs avec joye et en bonne santé et dans le dessein de travailler encore, s'il se peut, avec plus d'application à achever le travail qu'ils ont entrepris et qui, depuis les trois dernières années, a esté si considérablement avancé.

On a d'abord parlé des devises pour les jettons de l'année 1697. Plusieurs de MM. en ont apporté qu'ils avoient pensées dans leur loisir.

Registres de 1696.

Pour le Trésor royal, M. Dacier, une montagne où se forme l'or, ce qui paroist par quelques tranchées qu'on y a faites et par des lingots d'or qui sont au pied, avec ce mot : « *Inexhaustis generosa mettalis* » ; M. l'abbé Tallemant, le soleil, avec ce mot : « *Plenus opium suarum* » ; M. Charpentier, le soleil aussy avec ce mot : « *Inexhausto lumine fulget* » ; M. de Tourreil, la chèvre Amalthée qui a nourry Jupiter, avec ce mot : « *Dat dignas fulmina vires.* »

Pour les Parties casuelles : M. Despréaux, un vase d'eau bouillante d'où l'eau se respand, avec ce mot : « *Dant pauca effusa quietem* » ; M. Charpentier, un bras d'où il sort du sang comme une piqueüre de saignée, avec ce mot : « *Praestat jactura salutem* » ; M. de Tourreil, une lancette avec ces mots d'Ovide : « *Ex vulnere vires.* »

Pour l'extraordinaire des Guerres, M. de Tourreil, une nuée d'orage qui se résout en pluye, avec ce mot : « *Beas quos terruit* », M. Charpentier l'Hyménée couronné de roses tenant son flambeau à la main et ce mot de Virgile : « *Et praelia voce diremit* » ; M. l'abbé Tallemant, des rochers en mer, avec ce mot : « *Nec tentare licet.* »

Pour l'ordinaire des Guerres, M. de Tourreil, deux palmiers qui se courbent l'un vers l'autre, avec ce mot : « *Unus flectit amor* » ; M. Despréaux, un lion menaçant, avec ce mot : « *Undique tutus* » ; M. Charpentier, une troupe de lions, avec ce mot : « *Omnibus idem animus* » ; M. l'abbé Tallemant, une aigle avec ce mot : « *Nescia vinci* »

Pour les Bastimens du Roy, M. Racine, un alcyon, avec ce mot : « *Otia mundi expectat* » ; M. l'abbé Renaudot un palmier sous lequel est un essaim d'abeilles, avec ce mot : « *Proteit umbra* » ; M. l'abbé Tallemant, un arc de triomphe, avec ces mots : « *Aeternum mansura* » ; M. Charpentier, l'arc d'Hercule débandé, avec ce mot : « *Et sunt otia divis.* » La compagnie a examiné toutes ces devises. M. Coypel les doit dessiner, excepté celle des Bastimens que M. l'abbé Tallemant doit porter à M. de Villacerf pour les faire dessiner et en choisir une.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 17 novembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

Registres de 1696.

M. Coypel a apporté les devises dessinées. MM. en ont fait voir de nouvelles :

Pour la Marine, M. Dacier, une aigle marine qui enlève un poisson, avec ce mot : « *Praedas agit aequore tot* » ; M. de Tourreil, un lion dans sa tanière, avec ce mot : « *Solo terrore coercescet* » ; M..., des foudres autour d'un globe de la terre, avec ce mot : « *Et totum territat orbem.* »

Pour les galères : M. l'abbé Tallemant, le soleil qui chasse des nuages devant luy, avec ce mot : « *Clarior dum fugat* » ; M. Dacier, un alcyon sur la mer, avec ce mot : « *Aequora praestat* » ; on a proposé au lieu de ce mot : « *Praestat securam quietem* » ; M. Despréaux, une aigle qui fait fuir plusieurs oyseaux, avec ce mot : « *Virtus numerum fugat.* »

Pour le Trésor royal : M. Dacier, Mercure qui endort Argus, avec ce mot : « *Dum mulceat omnes* » ; M. Despréaux, le fleuve Eurotas aux bords duquel il croissoit force lauriers, avec ce mot : « *Virides dat crescere lauros.* »

Pour les Parties casuelles : M. Dacier, quelques épis de blé sur un autel et des gerbes autour, avec ce mot : « ... »

Pour l'extraordinaire des guerres : M. l'abbé Renaudot, l'amour qui dompte un des taureaux qui gardoient la Toison [d'or] et qui jectoient du feu par les naseaux, avec ce mot : « *Quantos compescuit ignes* » ; M. Racine, un faisceau de flèches, avec ce mot : « *Jam faciles frangi* » ; M. l'abbé Tallemant, un lion qui met en fuite des troupeaux, avec ce mot : « *Timidos arvis decedere cogit* » ; M. Racine a proposé au lieu de ce mot : « *Hostili regnat in arvo* » ; M. Despréaux, un lion menaçant, avec ce mot : « *Unique terrat.* »

Toutes ces devises ont été examinées et M. Coypel les doit dessiner incessamment.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 20 novembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a dit qu'il avoit veü M. de Villacerf auquel il avoit remis les devises de la compagnie et que depuis, il avoit receü sa lettre

Registres de 1696.

dattée de Versailles, le 19 novembre, qu'il a communiquée à la compagnie et par laquelle M. de Villacerf marquoit qu'il avoit choisy pour les Bastimens la devise que voicy : l'arc d'Hercule débandé, avec ce mot : « *Et sunt otia divis.* » Cette devise fait connoistre qu'Hercule se délassoit quelquefois et que le Roy regarde ses jardins et ses fontaines comme un délassement et un amusement.

M. Coypel a apporté les devises dessinées. M. l'abbé Bignon s'est chargé de celles du Trésor royal, des Parties casuelles, de la Marine et des galères pour les monstres à M. Phélypeaux et à M. de Pontchartrain et avoir son choix et M. l'abbé Tallemant a pris celles de l'extraordinaire et de l'ordinaire des Guerres pour les porter à M. de Barbezieux⁴⁷ et sçavoir son choix.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 24 novembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Bignon a rapporté à la compagnie les devises choisies par M. de Pontchartrain. Les voicy :

Pour le Trésor royal, le soleil avec ce mot : « *Dives inexhaustis opibus* » [dessin]⁴⁸. Le soleil a une fécondité et une chaleur bienfaisante que rien ne peut épuiser ; le trésor du Roy est composé tousjours de nouvelles richesses qui sont inépuisables.

Pour les Parties casuelles, un autel sur lequel il y a un espie(s) de blé comme des prémices offertes, avec ce mot : « *Parvo pro munere quanta* » [dessin]. Les Anciens offroient les prémices de leur moisson et croyoient que le peu qu'ils offroient à leurs dieux leur procuroit l'abondance. Les officiers, en payant le droit annuel qui est peu de chose, conservent leur charge dans leur famille.

Pour la Marine, un globe terrestre et des foudres qui paroissent l'entourer de tous costés, avec ce mot : « *Et toutm territat orbem* » [dessin]. Quand la foudre gronde, elle jette l'espouvente dans tous les lieux où elle se fait entendre. Nos vaisseaux ont porté la terreur dans toutes les parties du monde par

⁴⁷. Secrétaire d'État à la Guerre.

⁴⁸. Ce dessin et les suivants sont si médiocres qu'il faut les imputer soit aux académiciens eux-mêmes, soit comme première esquisse par Coypel.

Registres de 1696.

les armateurs qui ont croisé dans toutes les mers des deux hémisphères.

Pour les galères, un alcyon sur son nid en pleine mer, avec ce mot : « *Praestat securam quietem* » [dessin]. L'alcyon faisant son nid rend la mer tranquille. Les galères du Roy faisant leurs courses et paroissant sur la mer ont fait fuir les galères ennemies et ont rassuré nos ports en Levant contre tous leurs desseins. M. l'abbé Tallemant a dit à la compagnie qu'il a esté à Versailles avec M. Arnauld, trésorier général de l'extraordinaire des Guerres et qu'il a présenté les devises de la compagnie à M. le marquis de Barbezieux pour l'extraordinaire et pour l'ordinaire, lequel a choisy pour l'extraordinaire des Guerres, un faisceau de verges délié, avec ce mot : « *Jam faciles frangi* » [dessin]. Cette devise est fondée sur une fable connue. Ce faisceau lié est malaisé à rompre ; dès qu'il est délié, on rompt aisément les verges ou baguettes qui le composent. Les ennemis de la France ligués estoient difficiles à dompter ; la paix de Savoye qui commence à désunir leurs intérêts donne plus de facilité à les vaincre.

Pour l'ordinaire des Guerres, des lions avec ce mot : « *Omnibus idem animus* » [tondo vide]. Ces lions sont tousjours prêts au combat et sont animés d'une pareille ardeur. Les troupes de la maison du Roy sont toutes animées du mesme zèle et ont toutes une valeur invincible.

Ces devises ont esté données à M. de Launay qui est présentement en titre intendant et directeur du balancier du Roy pour les médailles et pour les jettons et il les doit distribuer aux graveurs suivant l'ordre de M. de Pontchartrain.

M. l'abbé Bignon a dit que M. de Pontchartrain souhaitoit qu'on travaillât incessamment à dresser des lettres patentes qu'il avoit dessein de procurer à la compagnie.

M. l'abbé Tallemant a dit qu'il en avoit fait le canevas. MM. ont remis à la première assemblee à en entendre la lecture.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 27 novembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Turreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

Registres de 1696.

M. l'abbé Tallemant a lu à la compagnie le projet des lettres patentes qu'il avoit dressé. La compagnie en a approuvé le dessein, mais on a jugé que cela méritoit d'estre examiné avec plus de soin et pour cela on a résolu d'en faire faire plusieurs copies et d'en donner une à chacun, afin qu'on pust travailler le samedy suivant sur les remarques qui seroient apportées.

M. l'abbé Bignon a rapporté tous les desseins des nouvelles médailles faites par la compagnie et a dit que M. de Pontchartrain en avoit esté très content, qu'il trouvoit néanmoins à propos de faire quelques changemens à des légendes.

Entre les deux médailles sur la prise de Gravelines, en 1664, dont l'une a pour légende « *Claritas novi regni* » et l'autre « *Belgium apertum* », M. de Pontchartrain a choisy la dernière.

À la médaille faite sur la prise de Campredon, on avoit mis pour la légende « *Catalonia aperta* », ce qui paroissoit trop semblable à la précédente. La compagnie a jugé qu'il falloit changer ce mot et mettre : « *Claustra Cataloniae reserata*. »

Pour la prise de Douay en 1667, on avoit mis pour légende : « *Hortator et exemplum*. » M. Dacier qui avoit donné cette légende, a proposé pour la changer de mettre : « *Imperat et praeit* » et la compagnie l'a approuvé.

Sur la prise d'Oudenarde, la compagnie avoir résolu de mettre « *Dotales triumph*. » Cette inscription pour une seule prise de place a paru trop vague à M. de Pontchartrain ; on l'a changée et M. de Turreil a proposé de mettre « *Mars Hymenae vindex* », ce qui a esté approuvé.

La légende de la médaille sur le combat naval de 1672 estoit : « *Neptunus ultionis regum adjutor*. » M. de Pontchartrain l'a trouvée trop longue. M. de Turreil qui l'avoit faite a proposé de mettre « *Regibus astans Neptunus* » et la compagnie l'a approuvé.

Dans le dessein de la médaille sur la prise d'Ypres en 1678, on avoit peint Mercure qui descendoit du ciel avec son caducée pour signifier la Paix, avec cette légende : « *Victoria et Pax*. » M. de Pontchartrain avoit jugé qu'il estoit plus à propos de représenter la Paix mesme. M. Coypel s'est chargé de faire ce changement.

On avoit arrêté une médaille sur plusieurs villes prises en 1654 où la légende estoit « *Regi crescenti*. » M. de Pontchartrain a trouvé que cette légende

Registres de 1696.

estoit peu convenable alors, puisque le Roy avoit seize ans complets. La compagnie a résolu qu'on feroit une autre médaille pour cette année-là.

Sur la médaille de la prise de Courtray et Dixmud, 1683, où Mars monstre à l'Espagne un escrit, la légende estoit : « *Mars legum suarum interpres.* » Elle a paru trop forte à M. de Pontchartrain. On a proposé de changer le type et la légende et de mettre simplement Mars avec son caducée et ces mots : « *Mars pacis firmator* », mais comme il estoit tard, on a remis à une autre fois à en délibérer.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 1^{er} décembre

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant avoit envoyé à chacun de MM. une copie du projet des lettres patentes. Toute la séance s'est passée à les examiner suivant les diverses remarques qui avoient esté faites.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 4 décembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

On a continué d'examiner les lettres patentes et elles ont enfin esté arrestées ainsy, sous le bon plaisir de M. de Pontchartrain :

« Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut. Depuis qu'il a plu à Dieu de nous confier le gouvernement de ce royaume, nous avons remarqué avec plaisir que les sciences et les beaux-arts, malgré les guerres que nous avons eu à soutenir, ont fait de grands progrès par le soin que nous avons pris de les faire cultiver et par les bienfaits que nous avons respandus sur ceux de nos sujets qui se sont le plus distingués. Nous avons reconnu aussy que ces grands progrès venoient principalement de l'establisement que nous avions fait de plusieurs académies où l'émulation jointe à l'assiduité et au travail, a porté les arts et les sciences au plus haut degré de perfection. L'Académie Française, instituée par

Registres de 1696.

notre très honoré seigneur et père de laquelle nous avons bien voulu nous déclarer protecteur et à laquelle nous avons permis de s'assembler dans nostre Louvre, a travaillé et travaille tous les jours utilement à enrichir et à purifier la langue françoise. L'Académie des sciences qui tient ses assemblées dans nostre bibliothèque a fait des découvertes considérables dans la physique, dans l'astronomie et dans toutes les parties de mathématique. Les académies de peinture, de sculpture et d'architecture que nous avons établies à Paris et à Rome ont tellement perfectionné ces arts que c'est présentement la France qui fournit des architectes, des peintres et des sculpteurs à la plupart des autres nations, mais nous n'avons pas esté satisfaits d'une autre compagnie dont les conférences se tiennent aussy en notre chasteau du Louvre et qui s'est particulièrement occupée à donner les desseins des médailles sur tous les événements heureux et mémorables dont il a plu à Dieu de favoriser nostre règne et comme il importe que ces sortes de monumens qui doivent le plus certainement passer à la dernière postérité soient faits avec beaucoup de justesse et de discernement et selon le bon goust qui doit régner dans ces sortes d'ouvrages, nous estimons qu'il est nécessaire d'establir plus solidement et par nos lettres patentes cette compagnie et de l'ériger en Académie composée de gens de goust et de sçavoir.

À ces causes, nous avons de nostre grâce spéciale, pleine, puissante et autorité royale institué et érigé, instituons et érigeons par ces présentes signées de nostre main lad. compagnie sous le nom de l'Académie royale des médailles et inscriptions, voulons qu'elle continue ses assemblées en nostre chasteau du Louvre, que le s^r de Pontchartrain, secrétaire d'Etat et de nos commandemens et contrôleur général de nos finances soit le chef de cette académie, y porte nos ordres et nous rende compte du travail qui s'y fera. Que le nombre soit de... personnes, comme il est à présent et que les places vacantes dans la suite soient par nous remplies de sujets capables et tels qu'il nous plaira choisir, que lettres et brevets seront expédiés à chacun de ceux qui composent lad. académie, portant titre et qualité de nostre conseiller intendant des inscriptions de France, abolissons, cassons et supprimons à cet effet la charge d'intendant des devises et inscriptions des édifices royaux que

Registres de 1696.

possède à présent nostre cher et bien amé le s^r Tallemant et pour laquelle il jouit de dix-huit cens livres de gages sur l'estat de nostre Maison, au remboursement de laquelle charge il sera par nous incessamment pourveu. Aura aussy lad. Académie un dessinateur pour tous les desseins qu'il conviendra de faire et un escrivain pour toutes les copies et transcriptions nécessaires et sera lad. Académie occupée principalement à faire les desseins des médailles sur les mémorables événemens de nostre règne et à en faire les descriptions historiques. Elle fera aussy toutes les devises et inscriptions et généralement tout ce que led. s^r de Pontchartrain leur ordonnera de nostre part et désirans de tesmoigner l'estime que nous faisons de cette académie, nous avons octroyé et octroyons à ceux qui la composent et qui la composeront à l'avenir tous les droits et privilèges, sans en rien excepter, dont jouissent les domestiques et commensaux de nostre Maison, comme droit de *committimus* aux requestes du Palais ou aux requestes de nostre hostel, exemption de guet et de garde, de tutèle et de curatèle, etc. Et en outre leur continuerons par chacun an les gratifications accoustumées qui leur tiendront lieu d'appointemens et seront désormais couchés sur l'estat des grands officiers de notre Maison pour estre payés par les trésoriers généraux de nostre Maison aux termes accoustumés, ainsy que nos autres domestiques et commensaux et ainsy que l'estoit le s^r Tallemant en qualité d'intendant des devises et inscriptions. Si donnons en mandement, etc. »

M. l'abbé Bignon s'est chargé, dès que la copie luy en aura esté envoyée par M. l'abbé Tallemant, de la mettre entre les mains de M. Phélypeaux qui tesmoigne une grande passion pour voir la compagnie solidement établie.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 11 décembre

MM. l'abbé Bignon, Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel. La feste de la Vierge avoit fait vaquer samedy 8^e.

M. l'abbé Bignon a apporté un essay de médailles gravées en taille-douce par les s^{rs}

Registres de 1696.

Simoneau frères⁴⁹ excellens graveurs. La compagnie a eu beaucoup de joye de voir son ouvrage gravé d'une manière si belle et si différente de celle dont feu M. de La Chapelle l'avoit fait graver par les s^{rs} Leclerc et Le Pautre. M. l'abbé Bignon doit les monstrier à M. de Pontchartrain et prendre ordre de luy pour faire graver ainsy toutes les médailles de l'*Histoire du Roy* qui seront ensuite insérées avec les inscriptions dans le volume que l'on compose. M. l'abbé Bignon a dit ensuite qu'il falloit travailler encore à la révision du catalogue des médailles pour rectifier encore les dattes, pour réformer ce qui peut avoir eschappé à la compagnie et ce que le changement des temps et des affaires peut obliger à supprimer ou à corriger, et enfin pour voir s'il ne manque pas quelque médaille sur quelque événement remarquable auquel on n'a pas fait attention. Pour parvenir à cet examen et le faire avec l'exactitude requise, il a dit qu'il croyait à propos que M. l'abbé Tallemant refist un nouveau catalogue où chaque médaille sera mise avec une courte description du dessein afin d'en mieux juger et afin de corriger les desseins aussy bien que les légendes et les mots de l'exergue, si on le trouve à propos. On a dit à cela que le travail paroissoit en quelque façon inutile, puisque la pluspart des médailles estoient desjà frappées et que dans le nouvel ordre que l'on faisoit, M. Mauger estoit desjà bien avancé. M. l'abbé Bignon a respondu qu'il ne falloit pas s'embarrasser de celles qui estoient frappées parce que ces médailles n'estant frappées en argent et la plupart assez mal gravées et l'ordre d'ailleurs n'en estant pas complet, il y avoit apparence que peu de gens les gardassent, quand on verra un ordre complet de médailles toutes d'une mesme grandeur, outre que c'est le volume que l'on fait qui rendra tesmoignage du travail et qu'enfin il est de moindre conséquence de faire connoistre qu'on a changé que de laisser une fausse datte ou quelque chose qui pust estre avec raison reproché à la compagnie. À l'égard de l'ordre que fait le s^r Mauger, M. l'abbé Bignon a dit qu'il ne falloit y faire aucune attention parce que ces corrections ne pouvoient estre en assez grand nombre pour que l'on eust regret à refaire quelques carrés et parce qu'il est aisé de corriger mesme sur le

⁴⁹. Louis et Philippe Simoneau, habitant rue des Bernardins étaient l'un graveur ordinaire du Roy, l'autre dessinateur et graveur de l'Académie des sciences.

Registres de 1696.

carré fait quand il ne s'agit que d'une datte. La compagnie s'est rendue à ces raisons et M. l'abbé Tallemant s'est chargé de travailler à un nouveau catalogue avec le plus d'exactitude qu'il pourra.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 16 décembre

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a apporté une partie du catalogue tel qu'il avoit esté proposé à la dernière assemblée.

Sur la médaille du Val-de-Grâce, quelques-uns ont encore douté de la datte et croyoient qu'il falloit datter du jour de la naissance du Roy, puisque le vœu fait par la reyne estoit exaucé ce jour-là, mais comme un pareil vœu ne pouvoit estre si tost exécuté et que le bastiment ou monastère n'a esté commencé qu'en 1650, ainsy qu'on le voit mesme sur le frontispice de l'église, la compagnie est demeurée dans son premier sentiment et y laisse la datte de 1650.

À la médaille sur la régence de la Reyne Mère, on avoit eu quelque pensée de mettre à l'exergue la datte du jour que la Reyne Mère avoit esté déclarée régente au Parlement qui estoit le 18 may, mais la compagnie a cru cela d'une très dangereuse conséquence ; il sembleroit que le reyne n'avoit esté régente que par un arrest du Parlement, ce qui n'est pas. Ainsy, on s'est contenté de mettre la datte de l'année 1643.

Les mots de l'exergue de la médaille sur le rétablissement de l'électeur de Trêves estoient : « *Philippus Christophorus Elector Trevirensis integrum restitutus, 1645.* » Cela a paru trop long pour un si petit espace et on a résolu d'oster les deux noms propres comme inutiles, puisque la datte fera assez connoistre quel estoit cet électeur à ceux qui le voudront chercher.

On a avancé la révision du catalogue jusqu'en l'année 1646.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du mardy 18 décembre

MM. Charpentier, Racine, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. l'abbé Tallemant a dit à la compagnie qu'il avoit fait réflexion que sur la naissance du Roy qui est toute miraculeuse, puisqu'il a esté donné à la France après vingt-trois ans de mariage, on n'avoit fait qu'une médaille toute profane où l'on voit l'horoscope ou la position des signes et des planètes au moment de cette naissance et dans le milieu un soleil naissant avec ces paroles : « *Ortus soli gallici* », qu'il croyait nécessaire d'en faire une plus sérieuse et plus chrestienne sur un événement aussy grand que celui-là. La compagnie a fort approuvé cette pensée et M. l'abbé Tallemant a proposé pour dessein de prendre la France à genoux qui reçoit avec joye un enfant qu'un ange lui apporte, et pour légende : « *Ludovicus delphinus a Deo datus.* » On a trouvé que le dessein estoit très convenable et M. Coypel s'est chargé d'y travailler, mais pour la légende on a fait quelque difficulté sur le mot « *a Deo datus* », plusieurs ayant dit que ce titre avoit esté donné au Roy au commencement de son règne et ayant esté changé depuis un très long temps, il n'estoit pas à propos de le renouveler et que puisqu'il y avoit esté donné comme un titre en plusieurs ouvrages, il n'estoit pas à propos de le faire servir à une légende. M. l'abbé Tallemant soutenoit au contraire que la voix publique l'ayant nommé Dieudonné, au commencement de son règne, il falloit en faire quelque mention et qu'on ne pouvoit le faire avec plus de raison que dans cette médaille où il est très vray de dire que c'est Dieu qui nous l'a donné.

On a ensuite travaillé au catalogue et comme on n'a trouvé aucune médaille pour l'année 1649, on a proposé d'en faire une pour la prise de Condé, mais comme il fut d'abord repris par les ennemis, on a mieux aimé laisser cette année sans médaille que d'y mettre un si petit événement. On sçait assez que les dissensions civiles suspendirent toutes les conquestes et c'est ce qu'on doit oublier.

On n'a trouvé sur le sacre du Roy que la médaille ordinaire que l'on fit à Reims. La compagnie a jugé à propos d'en faire une plus nouvelle pour le Roy et pour le dessein on a résolu de représenter la cérémonie mesme, telle qu'elle est représentée dans la pièce de tapisserie qui en a esté faite aux Gobelins sur le dessein de M. Le Brun. M. Coypel s'est chargé de le faire et pour la légende, MM. ont promis d'y penser.

Registres de 1696.

Il ne s'est point trouvé de médaille pour l'année 1655 dans laquelle, néanmoins, on avoit eu de grands avantages en Flandres. La compagnie a donc résolu qu'on en feroit deux, l'une sur la prise de Landrecy et l'autre sur la prise de Condé et de Saint-Guislain.

Les conférences de la paix en 1659 furent accompagnées d'une suspension d'armes qui fait que dans cette année-là il n'y eut aucun événement remarquable, mais la compagnie a trouvé à propos de faire une médaille sur la conférence dans l'isle des Faisans aux Pyrénées.

Le catalogue a esté arrêté jusqu'en 1660.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Du samedi 22 décembre

MM. Charpentier, Despréaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, Tallemant. M. Coypel.

M. Coypel a apporté le nouveau dessein sur la naissance du Roy qui a paru très beau. M. Despréaux a proposé pour légende : « *Coeleste donum* » ou « *Coeli donum inexpectatum* », mais le mot « *donum* » a paru un peu trop fort à cause qu'il est dit du Saint-Esprit « *Donum Dei Altissimi.* » M. de Tourreil a proposé : « *Coeli munus exoratum* », mais le mot d'*exoratum*, quoyque très bon, a semblé trop recherché.

On a continué de travailler au catalogue. À la médaille des placets, quelques-uns de MM. vouloient mettre la datte de 1661, à cause que le Roy a commencé en ce temps-là à recevoir les placets un certain jour de la semaine, mais on a craint qu'en mettant la datte, que cela n'a eu cours qu'en cette année-là et comme le Roy continue tousjours de recevoir les placets le lundi de chaque semaine, on ne doit mettre aucune datte.

Sur la médaille de l'abolition des duels, quelques-uns y vouloient mettre la datte des premiers édits donnés sous le règne du Roy sur cette matière, mais comme les duels n'ont esté à vray dire abolis que par la fermeté que le Roy a tesmoignée sur la punition de ces sortes de combats, lorsqu'il se fit un duel fameux en l'année 1662⁵⁰ presque

⁵⁰. La date de l'édit est fausse ; il n'y en eut que deux en 1651 et 1679. En revanche, 1662 est la date à laquelle Le Brun peignit dans la galerie des Glaces une allégorie de l'édit sur l'interdiction des duels.

Registres de 1696.

aussytost après que le Roy eust pris le gouvernement de son Estat, on a jugé à propos d'y mettre pour datte 1662.

On n'avoit fait aucune médaille sur l'establisement de la chambre de justice et on en avoit fait une sur la restitution faite par les financiers à laquelle on avoit donné pour datte 1662 qui est le temps de la création de la chambre de justice. On a résolu de faire une médaille sur la chambre de justice et de mettre la datte de l'autre à 1666, parce que ce fut en cette année-là que le Roy changea les recherches criminelles qu'on faisoit des malversations des financiers en taxes pécuniaires. On a arrêté le catalogue jusqu'en l'année 1663.

[Signé] : l'abbé Bignon, Tallemant.

Quant au "duel fameux", il s'agit sans doute de celui dit des deux La Frette (le duc de Saint-Aignan secondé d'Argenlieu, contre le prince de Chalais, secondé par le duc de Noirmoutiers et Flamarens, pour une rivalité féminine) qui se livra en 1663 et non 1662. Le récit en est donné par Fougeroux de Campignelles, *Histoire des duels anciens...*